Document généré le 20 août 2020 11:32

Les Cahiers du Gres

Présentation

Deirdre Meintel

Volume 2, numéro 1, automne 2001

URI : https://id.erudit.org/iderudit/009419ar
DOI : https://doi.org/10.7202/009419ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Groupe de recherche ethnicité et société
CEETUM

ISSN

1499-0431 (imprimé)
1499-044X (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce document

Meintel, D. (2001). Présentation. *Les Cahiers du Gres*, *2* (1), 5–6. https://doi.org/10.7202/009419ar

Tous droits réservés © Les Cahiers du Gres, 2001

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Deirdre MEINTEL
Professeure titulaire
Département d'anthropologie
Directeur
Groupe de Recherche Ethnicité et Société
Université de Montréal

Ce deuxième numéro des *Cahiers du GRES*, présente plusieurs travaux centrés sur diverses dimensions du processus d'établissement et d'intégration des nouveaux arrivants à la société de résidence. Le premier texte, de Julie Beausoleil, théorise les premières phases de ce processus en ce qui concerne les réfugiés, et propose d'aborder l'établissement même comme une forme de travail, évidemment non-rémunéré. Avec Jean Renaud et *al.* ce processus est à nouveau documenté, cette fois à la lumière de profils d'immigrants de diverses provenances établis au Québec depuis dix ans, moment où les auteurs concluent que pour plusieurs, l'établissement est terminé et qu'ils sont désormais pleinement « d'ici ». Ce texte résume les données d'une vaste étude longitudinale (10 ans) auprès d'une cohorte de 1000 immigrants et comporte nombre de faits intéressants et même surprenants. Ainsi, après 10 ans, les répondants manifestent une intégration pleinement réussie selon les critères habituellement invoqués (connaissances linguistiques, participation au marché du travail, réseaux sociaux), tout en gardant de fortes attaches au pays d'origine.

Les réseaux des acteurs reviennent dans l'article de Sylvie Paré sur le choix d'agents immobiliers. L'auteure constate l'importante parité ethnique chez les groupes majoritaires (Québécois d'origine française ou anglaise) ou très bien établis, soit les Italiens, souvent dénommés la « troisième majorité » à Montréal. La notion d'intégration est de nouveau abordée par Sylvie Fortin, cette fois-ci dans sa dimension symbolique. Dans une note de recherche, l'auteure amorce une critique du concept de citoyenneté par le biais d'une étude sur les espaces de sociabilité des migrants français à Montréal.

Enfin, le texte de Linda Pietrantonio propose un regard critique sur le concept d'« égalité », ceci à la base d'une étude de textes savants portant sur l'action positive. Les questions posées touchent non seulement les minorités 'ethniques' mais les minorités dans un sens large. L'analyse présentée ici montre que les politiques d'action positive ne remettent pas en question les structures sociales existantes. Ces structures sont, en fait, pensées dans une perspective de maintien d'un ordre social où le pouvoir est différencié selon l'appartenance à diverses catégories minoritaires, qu'elles soient de sexe, de race ou d'ethnicité.

Dans le prochain numéro des *Cahiers du GRES*, nous espérons publier des textes qui ont été présentés lors d'un colloque pour étudiants gradués et jeunes chercheurs au CEETUM, en avril dernier. Nous invitons nos collègues d'ailleurs au Canada et à l'étranger, particulièrement les jeunes chercheurs, à soumettre des

textes pour publication dans les *Cahiers*.
Enfin, nous vous invitons à prendre connaissance de notre rubrique « Nouvelles du GRES » qui paraît pour la première fois à la fin de ce numéro.

DEIRDRE MEINTEL

Document généré le 20 août 2020 11:33

Les Cahiers du Gres

Les Cahiers du Gres
Série Diversité urbaine
Groupe de Recherche Ethnicité et Société

Travailler pour s'établir
Les expériences des réfugiés salvadoriens à Montréal1

Julie Beausoleil

Volume 2, numéro 1, automne 2001

URI : https://id.erudit.org/iderudit/009420ar
DOI : https://doi.org/10.7202/009420ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Groupe de recherche ethnicité et société
CEETUM

ISSN

1499-0431 (imprimé)
1499-044X (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Beausoleil, J. (2001). Travailler pour s'établir : les expériences des réfugiés salvadoriens à Montréal1. *Les Cahiers du Gres*, *2* (1), 7–27. https://doi.org/10.7202/009420ar

Tous droits réservés © Les Cahiers du Gres, 2001

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Julie BEAUSOLEIL, M.Sc
Département d'anthropologie
Université de Montréal

TRAVAILLER POUR S'ÉTABLIR. LES EXPÉRIENCES DES RÉFUGIÉS SALVADORIENS À MONTRÉAL[1]

Un violent conflit a littéralement déchiré le Salvador, petit pays d'Amérique Centrale, entre 1979 et 1992. Les migrations vers les pays limitrophes étaient monnaie courante bien avant que ne débute ce conflit. Celui-ci a cependant mené à des déplacements internes et externes d'une ampleur jamais vue alors que près d'un cinquième des cinq millions de résidents a quitté le pays pour le reste de l'Amérique Centrale, le Mexique, les États-Unis, etc. Au Canada, nombreux sont ceux[2] qui, ayant fait une demande d'asile à la frontière, ont longuement dû demeurer en attente de la reconnaissance de leur statut de réfugié, les délais étant accrus tant par la complexité et les failles des mécanismes de traitement des demandes que par leur nombre devenu important.

La présence des Salvadoriens au Québec reste difficile à établir avec exactitude mais peut être estimée à dix mille individus[3]. Plusieurs ont élu domicile à Montréal. Ce centre urbain principal du Québec abrite la majorité des immigrants qui choisissent le Québec. Il est caractérisé par la présence d'un large éventail de groupes ethniques partageant l'espace avec les « deux majorités », anglophone et francophone.

Quelles sont les expériences des réfugiés salvadoriens à Montréal ? Tel qu'il sera explicité plus bas, la littérature fournit des informations pertinentes à ce sujet, cependant des lacunes demeurent quant aux connaissances des problèmes reliés à leur statut de réfugié et à leurs conséquences éventuelles sur l'établissement. De plus, les efforts que doivent réaliser les nouveaux venus aux chapitres de l'emploi rémunéré et de l'apprentissage du français n'apparaissent pas clairement dans la littérature.

Cet article s'attache à présenter les faits saillants d'une analyse des expériences des réfugiés salvadoriens vivant à Montréal (Beausoleil, 1998). Des entrevues semi-structurées auprès de trente et une personnes d'origine salvadorienne servent de fondement à cette initiative. Il s'agit d'une recherche exploratoire visant à documenter ces expériences et à mieux comprendre la réorganisation de leur vie quotidienne après la migration. Nous proposerons que les réfugiés salvadoriens réalisent en fait un véritable *travail* au cours de leurs premières années au Québec. Trois thématiques spécifiques sont examinées, soit la quête du statut de réfugié, la recherche d'un emploi et enfin l'apprentissage du français. Émergeront de l'analyse la teneur et la complexité d'un tel *travail d'établissement* ainsi que l'impact déterminant qu'a sur lui la « condition administrative » réservée aux revendicateurs de statut de réfugié.

Le texte débute par une présentation de la problématique, suivie d'une discussion au sujet de la

notion de travail. Puis, des considérations relatives au concept d'établissement sont énoncées avant que des précisions ne soient fournies au sujet de la méthodologie. Les observations faites relativement aux trois thématiques étudiées sont brièvement présentées. Enfin, quelques-unes des avenues que pourraient emprunter des recherches ultérieures sont mentionnées en guise de conclusion.

Problématique

Notre objectif initial était d'étudier principalement les problèmes entourant la quête du statut de réfugié pour les réfugiés salvadoriens. Cependant, une approche inductive a guidé l'analyse vers une perspective plus large, axée sur les efforts d'établissement. Deux raisons principales le motivent. En premier lieu, ce qui entoure l'obtention du statut de réfugié est tissé à même la trame de la vie quotidienne, notamment parce que la résolution des problèmes administratifs et légaux nécessite souvent de longs mois, voire même des années. En conséquence, isoler cette thématique des autres dimensions du quotidien pourrait compromettre une vision d'ensemble sur ces expériences et, par là, entraver la possibilité d'en faire une analyse valable. Pour comprendre les expériences de la vie quotidienne et sa trame, il semblait préférable d'examiner attentivement deux des thèmes centraux aux préoccupations des informateurs quant à leur établissement au Québec, soit la recherche d'un emploi et l'apprentissage du français.

En second lieu, aux yeux des migrants, l'établissement ne semblait pas être une voie vers l' « assimilation » ou l' « intégration » mais plutôt un processus exigeant de multiples efforts. Par exemple, Carmen est une femme au début de la quarantaine qui a voyagé avec ses deux jeunes enfants vers le Nord (période d'arrivée au Canada: 1989-1991) afin de trouver une sécurité après des années de peur. Au cours de l'entrevue, elle décrivait comment elle se démenait sans cesse, investissait temps et efforts pour trouver l'information dont elle avait besoin à propos de multiples sujets, faire face à des relations difficiles avec le propriétaire de son appartement et aider ses enfants à s'adapter au système scolaire.

Se pouvait-il qu'il faille ainsi consentir des efforts, *travailler* en quelque sorte, pour réorganiser sa vie quotidienne au Québec ? Pour répondre à cette question, un cadre théorique et analytique fondé sur une notion « ample » du travail et sur une définition « pragmatique » de l'établissement a été adopté. Ce cadre est élaboré à partir des leçons du travail de terrain ainsi que des considérations théoriques suivantes.

Définir le travail

Deux *mouvements* opposés ont transformé le concept de « travail ». Collins (1990) fait allusion au premier et écrit: « the intellectual trajectory of the last two centuries (...) narrowed the concept of work from the sense of all productive

effort to that of productive effort performed for someone else... » (p. 3). Le second mouvement consiste en la tendance inverse, soit un passage de définitions étroites vers d'autres qui reconnaissent, comme véritable travail, des actions souvent considérées improductives.

Les chercheurs, anthropologues, féministes et autres, ont développé une telle nouvelle vision du travail. Les travaux d'anthropologues suggèrent que l'étude de la production et de la reproduction dans les pays non-occidentaux exige un recours à des définitions larges du travail. La diversité des conceptions culturelles du travail (Parkin 1979, Beaucage 1989, Schwimmer 1979) et des contextes économiques et sociaux les ont menés à proposer que le travail correspond, par exemple, aux actions assurant la subsistance (Wallman 1979: 7), à la capacité de transformer (Gamst 1984: 58) ou à ce qui permet la satisfaction des besoins humains (Nash 1984: 46)[4].

Les conceptions du travail domestique des femmes ont en quelque sorte connu le double mouvement en question. Oakley (1984) soutient que l'industrialisation a contribué à la dévalorisation des activités des femmes ainsi qu'à leur réduction à un « non-travail ». C'est hors du foyer que la vraie besogne est abattue contre rémunération, le reste du labeur étant simplement de l'ordre de la reproduction ou du loisir. Or, depuis les années soixante, nombre de chercheuses ont soutenu et montré qu'il est indispensable de dépasser ce type de définitions restrictives. Il est maintenant largement reconnu que les tâches domestiques (surtout) accomplies par les femmes constituent bien un travail non rémunéré productif (Walby 1990), en fait le plus important dans le monde occidental (Gimenez 1990: 26).

Il n'en demeure pas moins que nombre de tâches impayées ne sont pas reconnues comme travail, invisibles, assimilées aux tâches domestiques ou simplement au supposé « rôle des femmes ». Il s'agit en l'occurrence, du travail de consommation (Weinbaum et Bridges 1979, Glazer 1990)[5], du travail payé accompli à la maison (Allen 1989), de l'éducation des enfants et de la transmission de l'ethnicité (Juteau 1983) ainsi que du maintien des relations de parenté (DiLeonardo 1987)[6].

De plus, selon Cellier (1995), le bénévolat serait « un travail non payé comme don ». Des auteurs soutiennent également, dans un autre ordre d'idée, que pour répondre aux multiples exigences des institutions et bureaucraties, les citoyens réalisent aussi un travail (Collins 1990, Illich 1980, Wadel 1979). Enfin, Smith (1987) écrit, au cours de son étude de la vie quotidienne dans une perspective féministe:

> *…the concept of work is extended here to what people do that requires some effort, that they mean to do, and that involves some acquired competence. The notion of work directs us to its anchorage in material conditions and means and that it is done in " real time " - all of which are consequential for how the individual can proceed... (p. 165)*

La notion de travail retenue ici s'inspire de la discussion précédente et en particulier de la position de Smith. Ainsi seront considérées comme faisant partie du travail d'établissement, les activités, physiques ou intellectuelles, réalisées dans le but de s'établir après la migration et qui exigent l'engagement de temps, de compétences et d'efforts; de plus, ces gestes se doivent d'être posés avec intention.

S'établir

Afin de décrire les expériences post-migratoires, il semble utile d'utiliser ici le simple terme d'« établissement ». Cependant, dans le champ des études ethniques, l'attention tend à être portée sur les processus dits d'assimilation et d'intégration (Anderson 1991, Meintel 1992). Les concepts associés à ces processus posent problèmes. D'abord, plusieurs auteurs soulignent la confusion entre les concepts les plus communs, tels l'assimilation et l'intégration (Avery et Ramirez 1990, Barou 1993, Beaud et Noiriel 1989, Taboada Leonetti 1994). De plus, ces concepts tendent à présupposer que de l'immigration résulte une transformation totale (ou partielle, Schnapper 1992) des valeurs, voire même la disparition du groupe ethnique (Park et Burgess 1924, Eisenstadt 1990, Gordon 1964). De plus, il est fréquent que l'on se réfère à l'existence de processus unilinéaires dont on cherche à identifier les stades[7]. À ce sujet, Oriol (1985) écrit :

> *Les sciences sociales invoquent un parcours progressif du dehors vers le dedans, des étapes qu'on puisse jalonner avec des indices repérables, cette évolution étant toutefois plus ou moins rapide selon les groupes et pouvant même comporter des arrêts définitifs qui correspondent à des formes seulement partielles d'intégration. Cette bipolarité organisée par la dichotomie ne correspond guère mieux aux faits d'observation que les catégorisations de sens commun. (p. 172)*

Un obstacle pour les études de terrain réside dans le fait que les définitions opératoires de ces concepts-clés restent rares dans la littérature. Ce projet porte sur les dimensions pragmatiques de l'établissement, incluant les activités concrètes permettant la réorganisation de la vie quotidienne. Le concept d'établissement est utilisé sans présumer de la nature des changements qui surviennent chez les individus, les familles ou les communautés concernées. Enfin, ce concept paraît approprié dans les cas où la migration n'implique pas la résidence permanente, ce qui est particulièrement le cas des réfugiés et de nombre de migrants dans cette ère de globalisation.

Considérations méthodologiques

Afin d'étudier les expériences d'établissement des réfugiés salvadoriens, des entrevues ont été menées auprès d'un groupe d'informateurs relativement diversifié, particulièrement au plan du genre sexuel, des situations familiales, des histoires et des procès migratoires. Les contenus de ces rencontres ont ensuite été analysés au cours de

deux étapes successives résumées plus bas.

Deux séries d'entrevues ont été conduites. La première comprend des entretiens avec dix-sept Salvadoriens (treize hommes et sept femmes) arrivés au Canada entre 1975 et 1991. Onze personnes ont demandé l'asile à la frontière tandis que six ont été sélectionnées par les autorités cana-diennes avant leur arrivée au pays. La seconde série compte quatorze entretiens (avec neuf hommes et cinq femmes) menés dans le cadre d'une recherche du Groupe de Recherche Ethnicité et Société (GRES) avec d'anciens revendicateurs de statut de réfugié. La majorité de ces informateurs est entrée au Canada entre 1986 et 1987 (dix sur quatorze)[8].

Les répondants proviennent de diverses régions du Salvador mais surtout des centres urbains. Les motifs de départ du pays d'origine incluent la violence généralisée et la déstabilisation du pays, la persécution individuelle et familiale (dont l'emprisonnement et la torture), les craintes découlant d'un engagement passé dans les services gouvernementaux, les mouvements étudiants, la guérilla ou l'armée. Quelques uns ont séjourné aux États-Unis, au Mexique, au Guatemala pour une période de plus de six mois avant de rejoindre le Canada. Les durées de séjour au Québec, au moment des entrevues, varient grandement puisqu'elles s'étendent entre seize mois et dix-huit ans.

En ce qui a trait au traitement des informations recueillies, l'analyse qualitative permet de connaître les expériences de ces personnes et d'éventuellement identifier les activités productives qui n'ont pas été prises en compte dans d'autres études et ce, dans le cas de chacun des thèmes étudiés. Ceci tient davantage à une exploration qu'à une analyse quantitative menée à partir de schémas spécifiques (pour déterminer, par exemple, les durées du travail en heures ou en minutes). Ainsi, lorsque des références sont faites en regard du nombre de personnes ayant réalisé telle ou telle activité elles n'apparaissent qu'à titre illustratif.

La première phase de l'analyse, dite horizontale, consiste en l'examen attentif et en la codification de chacun des entretiens. Elle est suivie d'un examen vertical durant lequel les contenus thématiques des entrevues sont évalués en parallèle (Deslauriers 1987 et 1991).

Obtenir le statut de réfugié

Les analyses des politiques et pratiques du gouvernement canadien envers les réfugiés abondent et révèlent à la fois la complexité et les failles du système[9]. À notre connaissance, peu de recherches ont examiné les répercussions de ce système sur les expériences des réfugiés, en particulier pour les Salvadoriens. Les rares études consultées suggèrent que les pratiques en vigueur et la complexité de la situation ont d'importantes répercussions sur les expériences des revendicateurs au quotidien, dont le fait que les demandeurs de statut de réfugié éprouvent de graves inquié-

tudes face aux changements des politiques les affectant, souffrent des longues périodes d'attente et ressentent une peur d'un retour forcé dans leur pays d'origine (A.F.S.C.A. 1987, Beaulieu et Concha 1988, Hess et Smith 1984, Bibeau et al. 1992). Appartenir à la catégorie de « revendicateur de statut de réfugié » entraîne des problèmes concrets, dont l'exclusion temporaire des cours de français offerts aux Centres d'Orientation de Formation des Immigrants (C.O.F.I.)[10], un accès restreint aux services de santé et services sociaux, et de garde, etc. (A.F.S.C.A. 1987, Beaulieu et Concha 1988, Jacob 1991). Enfin, notons que le statut de résident permanent est exigé pour initier les démarches auprès des autorités de l'immigration pour la réunification familiale.

Quelles sont les expériences des réfugiés salvadoriens relativement aux questions légales et administratives entourant leur migration? Jacob (1991 et 1992) mentionne leur manque de connaissance du système d'immigration, leur sentiment de désorientation et leur anxiété. Qu'en est-il exactement ? En particulier, quelles sont les démarches que les réfugiés doivent réaliser afin d'obtenir leur statut de réfugié ? Est-ce que l'on peut considérer qu'elles participent au travail d'établissement ?

Pour répondre à ces questions il faut considérer les gestes posés par les réfugiés au cours des deux «temps» que sont, d'abord la demande d'asile initiale et ensuite, le processus de traitement de la requête. Les démarches appartiennent à deux catégories : d'une part, les démarches directes auprès des autorités de l'immigration et, d'autre part, ce qui précède et suit ces premières (incluant la préparation des audiences, la recherche d'information et le suivi du dossier).

Les expériences des informateurs sont diversifiées, ne serait-ce que parce qu'ils sont arrivés à des moments différents. Le système canadien de traitement des demandes d'asile a connu de profonds changements au cours des années où les Salvadoriens sont arrivés au Canada; il est donc utile de distinguer deux périodes d'arrivée: 1975-1988 et 1989-1991. Au cours de la première période, les expériences relatives à la demande d'asile varient mais ne sont en aucun cas tout à fait positives. Les premières personnes interviewées à rejoindre le Québec font mention du manque de reconnaissance de la gravité de la situation au Salvador, tant de la part des autorités de l'immigration que des avocats qui les assistent dans leurs démarches pour obtenir le statut de réfugié[11].

La documentation consultée et les témoignages des informateurs suggèrent qu'au cours de cette première période, la détermination du statut de réfugié demeure en premier lieu peu systématique puis tend à devenir compliquée et inefficace. En pratique, la résolution des cas peut exiger de nombreuses années. À titre d'exemple, les répondants à l'enquête du GRES, entrés en 1986 et 1987, sont demeurés en attente d'une réponse pendant des périodes variant surtout entre trois et quatre ans (une seule personne a

été reconnue comme réfugiée après deux ans)[12].

Au cours de la seconde période, il devient évident que de multiples failles menacent le système de détermination du statut de réfugié. Un arriéré considérable se consolide. La nouvelle loi instaure une Commission sur le Statut de Réfugié (C.S.R.). Le traitement des demandes d'asile est désormais fait suivant deux étapes: une enquête initiale établit le minimum de fondement de la demande, puis l'audience approfondie établit le bienfondé de la crainte de persécution.

Les informateurs décrivent les activités qu'ils ont dû mener et le contexte dans lequel cela se passait. À titre d'exemple, Carmen arrive à la frontière canadienne en 1990. Au moment d'une conversation informelle avec une officielle lors de la première enquête à la frontière, elle raconte avoir été nommée « vraie » réfugiée, par opposition aux « menteurs ». Felicia se présente aux autorités canadiennes de l'immigration en 1991 avec son mari et ses deux jeunes enfants. À la frontière, elle écoute les récits de compatriotes affirmant avoir été interrogés avec rudesse avant d'être retournés aux États-Unis. Elle passe de longues heures aux bureaux de l'immigration pour répondre aux questions des officiels. Quant à eux, Juan et Raul (arrivés eux aussi entre 1989 et 1991), tous deux jeunes et célibataires, ont été déportés aux États-Unis en attendant que la première enquête puisse avoir lieu.

Plusieurs mois s'écoulent avant que l'audience approfondie permette aux revendicateurs de relater leur « histoire » devant les membres de la Commission. Avec l'aide de leur avocat, certains s'y préparent et discutent de la présentation de leur histoire et des procédés des commissaires. L'histoire doit être conforme aux règles, implicites et explicites, de la Commission. À ce sujet, Carmen raconte avoir été profondément troublée par le fait que seules ses dernières années de vie au Salvador comptent au moment de la comparution. De plus, n'est considéré pertinent que ce qui la concerne uniquement même si, à ses yeux, son histoire ne prend véritablement de sens qu'à la lumière des années passées avec son ex-conjoint, victime de persécution[13]. Carmen est parvenue tout de même à élucider certains doutes des commissaires en expliquant ce que les pièces justificatives à son dossier venaient appuyer.

Certains informateurs relatent qu'ils se sont familiarisés avec les méthodes d'interrogation des commissaires et le déroulement de la comparution avant l'événement. Par exemple, Alicia et Raul (célibataires), sont au début de la vingtaine au moment de leur arrivée (1989-1991), tous deux étudiants au Salvador. Ils expliquent comment il est utile de se préparer à l'audience car, par exemple, les commissaires cherchent à vérifier les faits-clés en insistant, par exemple, sur les dates de certains événements et ce, avec une telle force qu'il devient facile de se fourvoyer. Ils utilisent des questions répétitives et, dans certains cas, pendant de longues heures. Les difficultés à subir cet interroga-

toire et le stress engendré par la comparution sont soulignés par les informateurs, que ce soit à leur sujet ou à celui de leurs compatriotes. Suite à cette étape décisive, des démarches supplémentaires sont nécessaires pour obtenir les résultats, entreprendre de nouvelles actions le cas échéant, etc[14]...

Les informateurs ayant demandé l'asile de l'extérieur du Canada l'ont fait le plus souvent en état de vulnérabilité, en danger au Salvador ou illégaux dans les pays de résidence temporaire (que ce soit au Guatemala, au Mexique ou aux États-Unis). Quelques-uns ont pu être acceptés sans trop de difficultés alors que d'autres se sont heurtés à des obstacles répétés. Par exemple, Victor (âgé entre 37 et 60 ans, période d'arrivée 1975-1988), un déserteur de l'armée salvadorienne ayant fui précipitamment son pays, se trouvait en difficulté car il n'avait plus en sa possession les pièces d'identité requises. Si les revendicateurs de statut de réfugié peuvent généralement profiter d'une aide légale (surtout après 1989), ceux se trouvant à l'extérieur du pays n'ont eu qu'un accès difficile à une telle assistance. Les autres ont dû trouver appui auprès d'amis ou d'organismes humanitaires pour les démarches entourant l'obtention du statut de réfugié.

En résumé, il semble que les réfugiés salvadoriens réalisent bien un travail lorsqu'ils font les démarches pour obtenir un statut de réfugié et, par là, une sécurité personnelle (et familiale, le cas échéant). En effet, les données recueillies suggèrent qu'il faille accorder du temps à ces démarches. De plus, les réfugiés utilisent leurs compétences, par exemple pour analyser les enjeux, problèmes et informations, etc. Ces activités demeurent exigeantes en efforts répétés. Les informateurs insistent sur leurs tentatives à résoudre leurs problèmes et sur leurs rapports parfois difficiles avec les officiels de l'immigration. Bien que plusieurs activités soient à bien des égards obligatoires, les témoignages montrent qu'elles sont faites avec intention, détermination et persévérance même lorsque, pendant des années, l'incertitude demeure quant à un avenir au Canada.

Trouver un travail rémunéré

Les Salvadoriens se sont établis à Montréal durant une période au cours de laquelle un des employeurs « traditionnels » des nouveaux venus, le secteur manufacturier, traverse des temps difficiles et connaît des réductions considérables au chapitre du volume d'emplois. La demande de main-d'œuvre n'est cependant pas le seul facteur qui intervienne dans l'entrée en emploi. Pour offrir leur force de travail, les revendicateurs de statut de réfugié doivent d'abord obtenir un permis de travail. Ceci concerne le premier type d'activités mené pour parvenir à travailler. Les actions d'un deuxième type sont en rapport avec la recherche d'emploi auprès des employeurs. Les itinéraires de travail sont discontinus et, en conséquence, un retour sporadique à cette recherche survient. La précarité en motive plusieurs à dessiner des plans alternatifs afin

d'améliorer leur situation par la formation et le recyclage; il s'agit là d'un troisième type d'activités entourant l'obtention d'un travail rémunéré.

Si les réfugiés sélectionnés à l'extérieur du Canada ont pour la plupart le droit de travailler dès leur arrivée (i.e. une fois le statut d'immigrant reçu en main), les revendicateurs doivent d'abord obtenir une permission de la part des autorités. Avant même d'en faire la requête, il leur faut détenir une offre d'emploi[15]. L'émission d'un permis de travail suit des règles précises. Par exemple, on n'émet qu'un seul permis par famille et n'est autorisé qu'un seul emploi par personne (Matas et Simon 1989). De plus, tous ne sont pas éligibles car le permis ne peut être octroyé qu'à une certaine étape du processus d'évaluation du dossier. Ainsi, il n'est pas rare que la permission tarde à être émise, ce qui peut forcer un recours aux prestations de la sécurité du revenu, prestations dont les montants variaient, au cours des années 1980, selon l'âge (les moins de trente ans étant pénalisés quant aux sommes allouées). Par ailleurs, des problèmes au chapitre de la demande d'asile peuvent contrecarrer l'émission du permis. Enfin, lorsque celui-ci tombe à échéance, il doit être renouvelé.

En ce qui a trait à la recherche d'emploi, une assistance peut provenir des organismes gouvernementaux, de la famille, des amis ou des membres de réseaux sociaux plus larges. Le soutien des organisations gouvernementales reste le plus souvent réservé aux résidents permanents. Les organisations communautaires d'aide aux nouveaux venus servent occasionnellement de points de liaison entre immigrants et employeurs. Cependant, dans la majorité des cas, l'aide est prodiguée surtout par les proches[16]. Les amis et autres connaissances procurent également des renseignements utiles, voire même des contacts directs avec les employeurs.

Au chapitre des emplois et des expériences de travail, F. Juteau (1989) indique que les Salvadoriens à Montréal occupent des postes dans les manufactures de textile et d'habillement, dans le secteur de l'hébergement, de la restauration et des services domestiques. Les données recueillies au cours de notre étude confirment une telle concentration dans les emplois peu spécialisés. Les informateurs sont embauchés dans deux types de manufactures. Il s'agit, en premier lieu des usines de confection vestimentaire et de textile. Les positions détenues y concernent la production (couture, coupage de fils, par exemple) ou le travail général (entretien, emballage, tâches diverses). Le second groupe d'usines est composé des manufactures variées (accessoires de mode, antennes, etc.). Des emplois hors des usines comptent l'agriculture, l'entretien ménager, la restauration, etc. Dans pratiquement tous les cas, les niveaux de rémunération restent très bas, près du salaire minimum.

Une discontinuité semble caractériser les itinéraires de travail (telle qu'observée par Labelle et ses collaboratrices 1987), ponctués de

changements d'emploi et d'interruptions. Cette irrégularité se lit en particulier dans les courtes durées d'engagement[17] et dans le fait que le plus souvent la cessation d'emploi est forcée[18]. Quelques personnes possèdent des postes durables, par contre plusieurs ont exprimé de l'anxiété due au manque de stabilité et de bonnes conditions de travail.

Le refus de rester dans des secteurs d'emploi précaires conduit plusieurs d'entre eux à songer à des solutions pour en sortir. En effet, des informateurs mentionnent leur intention d'apprendre un métier ou de se recycler en poursuivant des formations courtes, des études post-secondaires ou des stages. Par exemple, Ricardo (arrivé entre 1989 et 1991) se dit très préoccupé par son avenir. Célibataire au début de la vingtaine, il est actif dans un mouvement religieux et est isolé de sa famille. Au moment de l'entrevue, il travaille dans une usine de textile et son salaire y est très bas. Il est à l'affût de toute information concernant les moyens d'apprendre enfin un métier. Sans famille pour le supporter, il lui est cependant difficile d'assumer les coûts d'une formation. Il déplore son bas niveau de scolarité, la guerre l'ayant contraint à interrompre ses études. Ian (arrivé entre 1975 et 1988), au début de la quarantaine, partage le même souci quant à son avenir et, maintenant que son fils a quitté la maison, il veut poursuivre ses propres objectifs, apprendre le français et un métier. Lors de notre conversation, il habitait seul et était au chômage.

En pratique, peu de répondants ont entamé la réalisation de tels plans. Parmi les obstacles au fait d'entreprendre une formation, on compte, le manque d'énergie après les longues journées de travail physique, l'impossibilité de pouvoir laisser un emploi rémunéré en raison de responsabilités familiales et l'insuffisance de leur maîtrise du français. Il n'est donc pas rare que l'on remette les études à plus tard.

Parmi les personnes les plus qualifiées certaines désirent se recycler. Pour s'inscrire à une institution d'enseignement ou à des stages, il faut d'abord obtenir une équivalence de diplômes du Ministère de l'Éducation. Déqualification, manque de consi-dération pour les acquis professionnels s'ajoutent au délai nécessaire (d'environ un an) avant d'en faire réception. La participation à des stages est obligatoire dans certains cas, par exemple Felicia (arrivée entre 1989 et 1991, mariée et mère de deux enfants), a dû suivre un stage pour devenir professeur au niveau primaire. Enfin, quelques répondants se sont inscrits à des cours post-secondaires (tels que Carmen – arrivée entre 1989 et 1991, divorcée et mère de trois enfants; Alicia – même période d'arrivée, célibataire et sans enfants; Tomás - arrivé entre 1975 et 1988, célibataire et père d'un enfant).

Toutefois, on craint qu'un manque d'accès aux postes qualifiés puisse forcer même les mieux outillés au plan de la formation et de l'expérience professionnelle à se satisfaire d'emplois peu intéressants. Devant la peur de s'y voir confinés, certains pensaient même à retourner au Salvador si leur situation ne s'améliorait pas.

En résumé, les activités que réalisent les réfugiés salvadoriens pour assurer leur entrée et maintien en emploi semblent bel et bien constituer un travail. Elles exigent l'engagement de temps, de compétences, d'efforts et d'être menées avec intention. Il faut leur consacrer du temps. Ce sont des compétences variées qui entrent en scène, habiletés sociales, linguistiques, intellectuelles et techniques. L'intention de travailler et de trouver une meilleure situation est claire, tout comme l'est celle d'apprendre le français.

Apprendre le français

Au Québec, les questions entourant l'emploi des langues anglaise et française sont de grande importance sur les plans culturel et social. Il s'agit en outre d'un enjeu majeur pour les immigrants. Cette situation sait surprendre les nouveaux venus. Par exemple, plusieurs racontent ne pas avoir su, avant leur arrivée, que le français était la langue majoritaire du Québec et moins encore qu'il existait à ce sujet tant de débats. Ils apprennent à comprendre les enjeux relatifs aux tensions entre anglophones et francophones et à se situer dans ce contexte. Les latino-américains se sentent plus près des francophones (Gosselin, 1984) mais Jacob (1991) souligne que les Salvadoriens reconnaissent la pertinence de maîtriser l'une ou l'autre des langues. Toutefois, ceux qui connaissent l'anglais à leur arrivée au Québec ont du mal à comprendre pourquoi le gouvernement de la province les pousse vers l'apprentissage du français.

Au moment de l'étude, les cours de français du C.O.F.I. sont subventionnés par le gouvernement pour les immigrants recevant des prestations de l'assurance-chômage. Ces derniers doivent s'adresser aux bureaux du ministère de l'immigration pour demander leur entrée aux cours de français offerts au C.O.F.I. Leur éligibilité aux cours dépend, entre autres, de leur statut d'immigrant. Les immigrants reçus ont généralement un accès rapide tandis que les revendicateurs de statut de réfugié doivent attendre que leur dossier ait atteint un certain stade. En effet, avant 1988, la reconnaissance du statut de réfugié est exigée alors qu'entre 1989 et 1991, l'accès aux cours est autorisé plus tôt dans le processus d'évaluation du dossier. Quoi qu'il en soit, ces restrictions ont des conséquences certaines pour ceux qui doivent se débrouiller sans ces rudiments du français. Par contre, une éligibilité tardive aux cours peut contrecarrer la participation, notamment parce qu'on ne peut s'absenter du travail sans risquer de perdre sa place.

Les données recueillies révèlent que la participation aux divers cours de français est répandue. Dans le cas de la première série d'entrevues, dix personnes sur dix-sept ont été inscrites au C.O.F.I. Dans la seconde liste de répondants, sept personnes sur quatorze ont fréquenté ces cours. Ceux qui l'ont suivi à temps plein l'ont fait pendant une période moyenne de six mois et demie. Nombreux sont ceux qui entrent au C.O.F.I. à temps plein et quelques-uns à temps partiel.

Notons que d'autres enseignements dispensés par les organisations communautaires ou par les écoles secondaires ont été suivis (dix personnes ont uniquement suivi ces cours). Une seule personne n'a suivi aucun cours de langue.

Hormis les enseignements formels reçus en classe, les réfugiés salvadoriens utilisent d'autres stratégies informelles pour améliorer leur maîtrise de la langue française. Notamment par l'étude personnelle et la mise en pratique des acquis linguistiques dans les occasions rencontrées de rapports sociaux et professionnels.

Les informations recueillies suggèrent donc, en résumé, que les activités permettant l'apprentissage du français sont diverses. Ces stratégies formelles et informelles semblent bien présenter les caractéristiques du travail d'établissement. Les compétences linguistiques sont évidemment en jeu. Plusieurs ont mentionné les efforts consentis à ces activités, d'abord pour obtenir le droit de prendre part au C.O.F.I., puis d'y participer et enfin de chercher à compléter cet apprentissage par des formations supplémentaires et des stratégies individuelles.

Les répondants s'expriment longuement au sujet de leur ferme intention d'apprendre le français. Plusieurs raisons sont invoquées, dont le fait que leur manque de connaissance de cette langue est un obstacle majeur au quotidien. Ils mentionnent le désir d'entrer en relation avec les francophones. Pour le travail comme pour les études, une maîtrise de l'anglais n'est pas suffisante (même si certains font remarquer que le français, seul, peut aussi être insuffisant). Bien que, comme l'explique un informateur, on se sent toutefois coincé entre deux cultures, certains affirment qu'apprendre le français est un geste de réciprocité, posé pour redonner quelque chose au Québec, si généreux à leur égard. Enfin, le français est utile lors des visites dans les bureaux du gouvernement. Par exemple, Isabel, au début de la trentaine, explique que depuis qu'elle parle mieux le français elle peut s'acquitter seule de ces tâches et se sent donc plus autonome pour cette raison.

Conclusion

À la lumière des entrevues menées au cours de cette recherche, il semble donc que les réfugiés salvadoriens réalisent un travail en réorganisant leur vie quotidienne au cours des premières années de vie au Québec. En premier lieu, c'est par de multiples démarches que l'on peut parvenir à obtenir le statut de réfugié. Celui-ci permet un meilleur contrôle sur son devenir et apporte un sentiment de sécurité. Sans lui, on demeure piégé dans une espèce de classe de « migrants non légitimes » et on souffre de multiples difficultés pratiques. En second lieu, la recherche d'une position rémunérée nécessite également des efforts divers qui se répètent en raison de la précarité d'emploi, révélée dans la discontinuité des itinéraires de travail. En troisième lieu, l'apprentissage du français relève également d'un tra-

vail, par le fait de nombreux efforts que les réfugiés y consacrent.

Les questions reliées au statut à l'immigration ont un impact sur ce travail d'établissement. Ce « vecteur » traverse littéralement les deux autres sphères de la vie quotidienne étudiées, engendrant contraintes et complications, telles celles associées à l'obtention du permis de travail et à la permission de participer au C.O.F.I.

Ce n'est qu'en adoptant une définition « ample » du travail que l'on peut véritablement appréhender ces gestes. Se résigner à leur invisibilité pourrait, entre autres, signifier que l'on continue à dépeindre les personnes qui les portent comme des êtres dépendants plutôt que comme de véritables acteurs. Il n'est pas rare que les réfugiés soient vus comme des individus passifs et en détresse (De Voe 1981) ou dénués de tout contrôle sur leur vie (Oliver-Smith et Hansen 1982).

À notre avis, la notion de travail d'établissement est utile et rend possible la prise en compte de nombreux gestes réels posés par les réfugiés salvadoriens au cours des premières années suivant la migration. Notre examen a tenté d'identifier ces actions. Toutefois, plusieurs thèmes mériteraient d'être explorés plus avant. Ainsi, notre étude n'a pas permis d'estimer avec précision la multitude d'activités et le temps investi à chacune d'entre-elles, la nature des contraintes pesant sur l'exécution de ces gestes et les problèmes que pose le fait de devoir agir sur plusieurs plans à la fois. Des études ultérieures aideraient à éclaircir ces questions.

La division sexuelle du travail d'établissement mériterait également d'être étudiée avec attention. Comment se sépare-t-on les tâches dans le couple? Que se passe-t-il lorsque les hommes veulent participer à des cours du soir, par exemple? Est-ce que les femmes restent à la maison, s'occupant des enfants et des tâches domestiques? Existe-t-il également, au-delà des actions individuelles, des efforts de la part des parents (incluant le fait d'aider les enfants à s'adapter au système scolaire et social par exemple), des familles (dont les démarches pour la réunification familiale) et des communautés (responsables, par exemple, du soutien apporté aux compatriotes et autres immigrants) ?

Sur un autre plan, l'histoire récente du Salvador est particulièrement marquée par les intenses migrations de travail. Est-il possible que les expériences des réfugiés se comprennent davantage à la lumière de la signification que prend cette association entre travail et migration? Ou bien, leurs réfé-rences, implicites et explicites, au travail de l'établissement cons-tituent-elles une forme de réponse de la part des informateurs aux remises en cause de la « légitimité » de leur migration? Car on sait que les demandeurs d'asile sont fréquemment suspectés d'abuser le système d'immigration en se présentant aux frontières sans y être invités (Grey 1989, Matas et Simon 1989).

Daniel et Knusden (1995) soutiennent qu'il existe une méfiance envers les réfugiés. Nous dirions

qu'en Occident un tel climat de suspicion entoure plus généralement les mouvements migratoires en provenance des dits pays en voie de développement. Fernandez-Kelly (1993) rappelle pourtant qu'alors que les migrations suscitent une telle réaction, les mouvements des ressources naturelles, économiques et financières se poursuivent dans l'impunité que permet la globalisation. Dans ce contexte, un défi de taille demeure: celui de parvenir à une compréhension des phénomènes que sont, d'une part, la construction idéologique de la légitimité des migrations et la mise en oeuvre de mécanismes de gestion de celles-ci et d'autre part, les répercussions de ces processus sur les expériences et activités réelles des individus et communautés concernées.

Notes

1 Je remercie mes informateurs pour leur confiance et leur aide précieuse ainsi que Dr Deirdre Meintel pour la direction du mémoire de maîtrise sur lequel est basée cette contribution.

2 Le masculin n'est utilisé que pour alléger le texte.

3 D'après les statistiques québécoises et canadiennes, 5 689 Salvadoriens ont fait une demande d'asile entre 1984 et 1990. Il faut ajouter à ce nombre les immigrants reçus, évalués à environ quatre mille pour la période 1973 à 1986. Les données disponibles au public rendent toutefois difficile un portrait statistique précis – les catégories d'immigration n'étant pas toujours mutuellement exclusives – par ex., au cours d'une même année, un individu peut être réfugié et immigrant reçu.

4 Des définitions plus restrictives comptent par exemple celles de Udy (1970) et de Hakken (1987).

5 Le « travail de consommation » désigne les corvées reliées à l'achat des marchandises nécessaires pour le ménage (toutefois, il est souvent assimilé au travail domestique, Collins 1990, Gimenez 1990, Oakley 1984, Smith 1987, Seccombe 1980). Il exige temps, efforts et expertise.

6 DiLeornado affirme que les femmes se chargent d'un « travail de parenté », qu'elle définit comme : « the conception, maintenance, and ritual celebration of cross-household kin ties » (p. 442).

7 Voir par exemple, Dorais (1989), Eisendstadt (1990), Gordon (1964), Park et Burgess (1924), Stein (1981), Scudder et Colson (1982).

8 Les entrevues de la deuxième série ont été réalisées, pour plusieurs, par d'autres assistantes de recherche du GRES

9 Ces études incluent Adelman (1991), Adelman et Lanphier (1990), Basok et Simmons (1989), Crépeau (1990), Dirks (1977), (1984) et (1985), Gilad

(1990), Hathaway (1991), Jesuit Refugee Service (1991 et 1992), Matas et Simon (1989).

10 Ces centres n'existent plus.

11 Le Canada donne quelques signes d'une telle reconnaissance en 1981 et instaure un moratoire sur la déportation des Salvadoriens en 1984. En 1986, le Canada inscrit le Salvador sur la liste des pays où sont perpétrées de très sérieuses violations des droits humains. Mais en février 1987 le gouvernement supprime le moratoire sur la déportation (Jesuit Refugee Service 1992).

12 L'arriéré comptait alors 85 000 cas au Canada, dont 25 000 au Québec (Frenette 1991: 22). Les dossiers non résolus avant l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi en janvier 1989 ont été étudiés suivant les procédures de la nouvelle législation. On devait alors revoir chacun des dossiers en ordre chronologique mais des problèmes techniques ont fait que pour plusieurs, l'attente s'est poursuivie (Azaad 1991).

13 Pour des dimensions culturelles entrant en compte dans les comparutions pour le droit d'asile, voir entre autres Kalin (1986). Ceci a d'autant plus d'importance que les expériences vécues au Salvador doivent aussi être comprises à la lumière des conceptions culturelles. En particulier Jenkins (1991) explique comment les réfugiés salvadoriens se réfèrent à une expression spéciale, la "situación" pour désigner l'ensemble des problèmes survenant au Salvador pendant la guerre.

14 Par exemple, Raul a dû comparaître à nouveau pour une autre audience devant les arbitres de l'immigration, ce qui s'est soldé par un échec.

15 Celle-ci n'est pas toujours aisée à trouver. Par exemple, Raul a été embauché illégalement avant d'être en mesure de demander une offre de travail à son patron.

16 La présence de conflits familiaux n'est pas exceptionnelle chez les familles d'exilés salvadoriens, séparées pendant de longues périodes. Ward (1987) décrit les déchirements dans les familles salvadoriennes à Los Angeles.

17 D'une part, dans le premier groupe d'usine, les durées d'engagement varient entre trois jours et six ans (ceci est exceptionnel) (plus précisément dix périodes varient entre quelques jours et un an, uniquement quatre durent entre vingt et soixante mois). Dans le cas du second type d'entreprises manufacturières, on note aussi une haute fréquence des courts engagements (huit emplois durent moins d'un an et huit entre douze et soixante mois, encore une fois les longues durées sont rares).

18 L'examen des motifs de départ

suggère que la discontinuité résulte surtout de départs forcés. Deux raisons principales sont invoquées pour expliquer les premiers: la fermeture des usines et le manque temporaire de travail. Les départs volontaires surviennent aussi, en particulier pour des raisons d'ordre pratique (des lieux de travail trop éloignés du domicile par exemple, ou un refus de se soumettre à des conditions de travail dont l'horaire de nuit ou de fin de semaine).

Bibliographie

Adelman Howard, 1991. « Canadian Refugee Policy in the Postwar Period : An Analysis », dans H. Adelman (éd.), *Refugee Policy. Canada and the United States.* Toronto : York Lane Press, pp. 172-223.

Adelman Howard et Michael C. Lanphier (éd.) 1990. *Refuge or Asylum ? A Choice for Canada.* Toronto, York Lane Press, 227 p.

Allen Sheila, 1989. « Locating Homework in an Analysis of the Ideological and Material Constraints on Women's Paid Work », dans E. Boris et C. R. Daniels (éd.), *Homework : Historical and Contemporary Perspectives on Paid Labor at Home.* Urbana : University of Illinois Press, pp. 272-291.

Anderson Alan, 1991. « Implications of the Changing Demographic Profile, Multiculturalism and Immigration Policies for Canadian Ethnic Research » : 17-36, dans S. P. Sharma, A. M. Ervin et D. Meintel (éd.), *Immigrants and Refugees in Canada. A National Perspective on Ethnicity, Multiculturalism and Cross-Cultural Adjustment.* Saskatoon et Montréal : The University of Saskatchewan et l'Université de Montréal, pp. 17-36.

Association des femmes salvadoriennes et centro-américaines (A.F.S.C.A.), 1987. *Situation socio-économique des femmes centro-américaines dans la région du grand Montréal.* Montréal, A.F.S.C.A.

Avery Donald et Bruno Ramirez, 1990. « Immigration and Ethnic Studies », dans A. J. Artibise (éd.), *Interdisciplinary Approaches to Canadian Society : A Guide to the Literature*, Montréal : McGill-Queen's University Press, pp. 77-116.

Azaad Sheikh N., 1991. *Resolving the Backlog : An Analysis of Canada's Refugee Backlog Clearance Program.* Toronto, Centre for Refugee Studies, York University, 32 p.

Barou Jacques, 1993. « Les paradoxes de l'intégration. De l'infortune des mots à la vertu des concepts », *Ethnologie Française,* vol. 23, no. 2, pp. 169-176.

Basok Tanya et Alan Simmons, 1989. « Refugees in Canada : Refugee Selection Politics »,

communication présentée à la conférence intitulée The Refugee Crisis : British and Canadian responses, Oxford University, Oxford, du 4 au 7 janvier, 25 p.

Beaucage Pierre, 1989. « L'effort et la vie : ethnosémantique du travail chez les Garifonas du Honduras et les Maseuals (Nahuas) du Mexique », *Travail, Capital et Société*, vol. 22, pp. 111-137.

Beaud Stéphane et Gérard Noiriel, 1989. « L'assimilation, un concept en panne », *Revue Internationale d'Action Communautaire,* no. 21/61, pp. 63-76.

Beaulieu Agnès et Maria Elena Concha, 1988. *Latino-américains au Québec : Portrait des familles de Côte-des-Neiges*. Montréal, CLSC Côte-des-Neiges et Association des immigrants latino-américains de Côte-des-Neiges, 132 p.

Beausoleil Julie, 1998. *Le travail d'établissement des réfugiés salvadoriens à Montréal.* Montréal, Université de Montréal, Département d'anthropologie, mémoire de maîtrise, 198 p.

Bibeau et al., 1992. *La santé mentale et ses visages: un Québec pluriethnique au quotidien.* Boucherville, Gaëtan Morin, 289 p.

Cellier Isabelle, 1995. « Le bénévolat à travers la littérature. Un objet d'étude à définir » (note de recherche), *Anthropologie et Societés,* vol. 19, no. 1/2, pp. 175-190.

Collins Jane L., 1990. « Unwaged labor in Comparative Perspective : Recent Theories and Unanswered Questions », dans J. L. Collins et M. Gimenez (éd.), *Work Without Wages. Domestic Labor and Self-Employment Within Capitalism.* Albany : State University of New York Press, pp. 3-24.

Crépeau François, 1990. *La condition du demandeur d'asile en droit comparé. Droit international, droit français, droits canadien et québécois.* Paris et Québec, Université de Paris I et Université Laval, thèse de doctorat, 881 p.

Daniel Valentine E. et John Chr. Knudsen, 1995. *Mistrusting Refugees.* Berkeley, Los Angeles et London, University of California Press, 286 p.

Deslauriers Jean-Pierre, 1991. *Recherche qualitative. Guide pratique.* Montréal, McGraw Hill, 142 p.

Deslauriers Jean-Pierre, 1987. « L'analyse en recherche qualitative », *Cahiers de recherche sociologique,* vol. 5, no. 2, pp. 145-152.

De Voe Marie Dorsh, 1981. « Framing Refugees as Clients », *International Migration Review,* vol. 15, no. 1, pp. 88-94.

DiLeonardo Micaela, 1987. « The

Female World of Cards and Holidays : Women, Families, and the Work of Kinship », *Signs,* vol. 12, no. 13, pp. 440-453.

Dirks Gerald E., 1985. « Canadian Refugee Policy : Humanitarian and Political Determinants », dans E. G. Ferris (éd.), *Refugees and World Politics.* New York : Praeger, pp. 120-135.

Dirks Gerald E., 1984. « A Policy Within a Policy : The Identification and Admission of Refugees to Canada », *Revue Canadienne de Science Politique,* vol. 17 : 279-307.

Dirks Gerald E., 1977. *Canada's Refugee Policy. Indifference or Opportunism ?* Montréal et London, McGill-Queen's University Press, 316 p.

Dorais Jacques, 1989. « Intégration et adaptation dans une ville de taille moyenne : les réfugiés d'Asie du Sud-Est à Québec », *Revue Internationale d'Action Communautaire,* no. 21/61, pp. 177-184.

Eisenstadt Shmuel Noah, 1990. « L'assimilation sociale », *Encyclopeadia Universalis,* vol. 3, pp. 206-212.

Fernandez-Kelly Patricia M., 1993. « Rethinking Citizenship in the Global Village : Reflections on Immigrants and the Underclass », communication présentée dans le cadre de la conférence intitulée Gender Issues and Refugees : Development Implications, Toronto, 9-11 mai, 46 p.

Frenette Yolande, (1991). *Les revendicateurs du statut de réfugié au Québec.* Montréal, Conseil des Communautés Culturelles et de l'Immigration, 59 p.

Gamst Frederick C., 1984. « Considerations for an Anthropology of Work », dans H. Applebaum (éd.), *Work in Non-Market and Transitional Societies.* Albany : State University of New York Press, pp. 56-61.

Gilad Lisa, 1990. The Northern Route. An Ethnography of Refugee Experiences. St. John's, Newfoundland, Institute of Social and Economic Research (I.S.E.R.), Memorial University of Newfoundland, 365 p.

Gimenez Martha, 1990. « The Dialectics of Waged and Unwaged Work : Waged Work, Domestic Labor and Household Survival in the United States », dans J. L. Collins et M. Gimenez (éd.), *Work Without Wages. Domestic Labor and Self-Employment Within Capitalism.* Albany : State University of New York Press, pp. 25-45.

Glazer Nona, 1990. « Servants to Capital : Unpaid Domestic Labor and Paid Work », dans J. L. Collins et M. Gimenez (éd.), *Work Without Wages. Domestic Labor and Self-Employment Within Capitalism.* Albany : State University of New York

Press, pp. 142-167.

Gordon Mitlon M., 1964. *Assimilation in American Life.* New York, Oxford University Press, 276 p.

Gosselin Jean-Pierre, 1984. « Une immigration de la onzième heure : les Latinos-américains », *Recherches sociographiques*, vol. 25, no. 3, pp. 393-420.

Grey Julius H., 1989. « Refugee Status in Canada », communication présentée à la conférence intitulée Refugee Crisis : British and Canadian Response, Oxford University, Oxford, du 4 au 7 janvier. 22 p.

Hakken David, 1987. « Studying Work : Anthropological and Marxist Perspectives », dans D. Hakken et H. Lessinger (éd.), Perspectives in U.S. *Marxist Anthropology. Boulder et London* : Westview Press, pp. 57-80.

Hathaway James C., 1991. *The Law of Refugee Status.* Toronto, Butterworths, 251 p.

Hess Salinda et Charles Smith, 1984. *Repression and Exile : A Study of Salvadoran, Guatemalan and Haitian Refugees in Montréal.* Montréal, Department of Anthropology, McGill University, 187 p.

Illich Ivan, 1980. *Le travail fantôme*. Paris, Éditions du Seuil, 166 p.

Jacob André, 1992. « Adaptation of Salvadoran Refugees in Montréal », *Migration World*, vol. XX, no. 1, pp. 21-24.

Jacob André, 1991. *Les rapports sociaux d'insertion des réfugiés salvadoriens et iraniens au Québec.* Paris, Université de Paris I, Départment de Sociologie, thèse de doctorat, 467 p.

Jenkins Janis H., 1991. « The State Construction of Affect : Policial Ethos and Mental Health among Salvadoran Refugees », *Culture, Medicine and Psychiatry*, vol. 15, pp. 139-165.

Jesuit Refugee Service, 1991. *Increased Faith ? Repatriations and Deportations to El Salvador.* Toronto, Jesuit Refugee Service, 58 p.

Jesuit Refugee Service, 1992. *Integrity and Canada's Policy of Removing Refugees.* Toronto, Jesuit Refugee Service, 45 p.

Juteau Danielle, 1983. « La production de l'ethnicité ou la part réelle de l'idéel », *Sociologie et Sociétés*, vol. 15, no. 2, pp. 39-54.

Juteau Francine, 1989. *Fréquentations, mariage et divorce chez les Salvadoriens de Montréal.* Montréal, Université de Montréal, Département d'anthropologie, mémoire de maîtrise, 189 p.

Kalin Walter, 1986. « Troubled Communications : Cross-cultur-

al Misunderstandings in the Asylum-Hearing », *International Migration Review*, vol. 20, no. 2 : 230-241.

Labelle Micheline, Geneviève Turcotte, Marianne Kempeneers et Deirdre Meintel, 1987. *Histoires d'immigrées. Itinéraires d'ouvrières colombiennes, grecques, haïtiennes et portugaises de Montréal.* Montréal, Boréal Express, 275 p.

Matas David et Ilana Simon, 1989. *Closing the Doors : The Failure of Refugee Protection.* Toronto, Summerhill Press, 336 p.

Meintel Deirdre, 1992. « L'identité ethnique chez de jeunes Montréalais d'origine immigrée », *Sociologie et Sociétés*, vol. 24, no. 2, pp. 73-89.

Nash June, 1984. « The Anthropology of Work », dans H. Applebaum (éd.), *Work in Non-Market and Transitional Societies.* Albany : State University of New York Press, pp. 44-55.

Oakley Anne, 1984. « Domestic Work », dans K. Thompson (éd.), Work, *Employment and Unemployment. Perspectives on Work and Society.* Mitlon Keynes : Open University Press, pp. 194-211.

Oliver-Smith Anthony et Art Hansen, 1982. « Introduction : Involuntary Migration and Resettlement : Causes and Contexts », dans A. Hansen et A. Oliver-Smith (éd.), *Involuntary Migration and Resettlement : The Problems and Responses of Dislocated People.* Boulder, Colorado : Westview Press, pp. 1-9.

Oriol Michel, 1985. « L'ordre des identités », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 1, no. 2, pp. 171-184.

Park Robert E. et Ernest W. Burgess, 1924. *Introduction to the Science of Sociology.* Chicago, University of Chicago Press, 1040 p.

Parkin David, 1979. « The Categorization of Work : Cases from Coastal Kenya », dans S. Wallman (éd.), *Social Anthropology of Work.* London : Academic Press, pp. 317-335.

Schwimmer Erik, 1979. « The Self and the Product : Concepts of Work in Comparative Perspective », dans S. Wallman (éd.), *Social Anthropology of Work.* London : Academic Press, pp. 287-315.

Scudder Thayer et Elizabeth Colson, 1982. « From Welfare to Development : A Conceptual Framework for the Analysis of Dislocated People », dans A. Hansen et A. Oliver-Smith (éd.), *Involuntary Migration and Resettlement : The Problems and Responses of Dislocated People.* Boulder : Westview Press, pp. 267-287.

Seccombe Wally, 1980. « Domestic Labor and the Working-Class Household », dans B. Fox (éd.), *Hidden in the Household,*

Women's Domestic Labour Under Capitalism. Toronto : The Women's Press, pp. 25-100.

Smith Dorothy E., 1987. *The Everyday World as Problematic. A Feminist Sociology.* Toronto, University of Toronto Press, 244 p.

Stein Barry N., 1981. « The Refugee Experience : Defining the Parameters of a Field of Study », *International Migration Review*, vol. 15, no. 1, pp. 320-330.

Taboada Leonetti Isabelle, 1994. « Intégration et exclusion dans la société duale. Le chômeur et l'immigré », *Revue Internationale d'Action Communautaire*, no. 31/71, pp. 93-104.

Udy Stanley H., 1970. *Work in Traditional and Modern Society.* Englewood Cliffs, Prentice-Hall, 134 p.

Wadel Cato, 1979. « The Hidden Work of Everyday Life », dans S. Wallman (éd.), *Social Anthropology of Work.* London et New York : Academic Press, pp. 365-384.

Walby Sylvia, 1990. « Household Production », dans *Theorizing Patriarchy.* Oxford : Basil Blackwell, pp. 61-89.

Wallman Sandra, 1979. « Introduction », dans S. Wallman (éd.), *Social Anthropology of Work.* London et New York : Academic Press, pp. 1-24.

Ward Thomas W., 1987. *The Price of Fear : Salvadoran Refugees in the City of the Angels.* Los Angeles, University of California at Los Angeles, Département d'anthropologie, thèse de doctorat, 333 p.

Weinbaum Batya et Amy Bridges, 1979. « The Other Side of the Paycheck : Monopoly Capital and the Structure of Consumption », dans Z. R. Einsestein (éd.), *Capitalist Patriarchy and the Case for Socialist Feminism.* New York : Monthly Review Press, pp. 190-225.

Document généré le 20 août 2020 11:34

Les Cahiers du Gres

Les Cahiers du Gres
Série Diversité urbaine
Groupe de Recherche Ethnicité et Société

Ils sont maintenant d'ici! Les dix premières années au Québec des immigrants admis en 1989 1

Jean Renaud, Lucie Gingras, Sébastien Vachon, Christine Blaser, Jean-François Godin et Benoît Gagné

Volume 2, numéro 1, automne 2001

URI : https://id.erudit.org/iderudit/009421ar
DOI : https://doi.org/10.7202/009421ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Groupe de recherche ethnicité et société
CEETUM

ISSN

1499-0431 (imprimé)
1499-044X (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Renaud, J., Gingras, L., Vachon, S., Blaser, C., Godin, J.-F. & Gagné, B. (2001). Ils sont maintenant d'ici! Les dix premières années au Québec des immigrants admis en 1989 1. *Les Cahiers du Gres*, *2* (1), 29–40. https://doi.org/10.7202/009421ar

Tous droits réservés © Les Cahiers du Gres, 2001

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Jean RENAUD, Ph.D
Professeur titulaire
Département de sociologie
Université de Montréal

Lucie Gingras
Sébastien Vachon
Christine Blaser
Jean-François Godin
Benoît Gagné

ILS SONT MAINTENANT D'ICI! LES DIX PREMIÈRES ANNÉES AU QUÉBEC DES IMMIGRANTS ADMIS EN 1989[1]

L'enquête *Les dix premières années au Québec des immigrants admis en 1989* se veut l'aboutissement de l'enquête ÉNI (Établissement des nouveaux immigrants) amorcée il y a douze ans. *ÉNI 10 ans après*, c'est aussi la fin du périple en tant qu'immigrant. Le processus d'établissement est, sinon complètement terminé, en voie de l'être, et ce, non sans péripéties et ajustements… Il s'agit d'une étude longitudinale qui a suivi, au moyen d'entrevues, une cohorte d'immigrants adultes admis en 1989. En tout, 1000 participants ont collaboré à la première enquête qui s'est tenue en 1990, 729 d'entre eux ont participé à la deuxième qui a eu lieu en 1991, 508 ont été interviewés à la troisième en 1992, et 429 ayant participé à au moins la première enquête ont collaboré à la dernière qui s'est déroulée en 1999.

En 1989, l'immigration au Québec était en pleine croissance[2], faisant ainsi suite au «creux» du début des années 1980. Cette immigration n'est plus alimentée par les bassins traditionnels : elle provient plus fortement de pays plus pauvres et des pays de l'ancien bloc de l'Est. Il faut ajouter que Montréal attire la majorité des immigrants admis au Québec[3]. C'est donc dire qu'en fait d'intégration, tout se joue dans cette grande région.

Comment cette intégration s'y fait-elle ? Peu de données documentent le sujet de façon multidimentionnelle et encore moins le font en rendant compte de la dynamique de l'établissement. Des questions comme celles-ci ne trouvent pas souvent de réponse : combien de temps prennent les immigrants à se trouver un emploi et à se stabiliser ? Continuent-ils à se former une fois installés au Québec, et leurs études influencent-elles leurs chances de se trouver un emploi ? Quels types de réseaux ont-ils établis au Québec ?

Les données généralement disponibles nous offrent au mieux des portraits statiques de la situation d'une cohorte donnée. On peut penser aux séries chronologiques sur la population active qui offrent une information de nature temporelle, mais l'histoire de chacun des répondants n'est connue qu'au moment de l'enquête (ou la semaine précédant l'enquête) : aucune donnée biographique n'est recueillie à leur sujet, interdisant toute explication du phénomène étudié (par exemple le chômage). De plus, ne l'oublions pas, ces séries de données nécessitent un sondage par mois !

L'enquête ÉNI a voulu répondre à la vaste question de l'intégration

en couvrant non seulement plusieurs dimensions de l'intégration mais, également, en saisissant ces informations de façon dynamique, *longitudinalement*. Le logement, l'emploi, les études et les formations, le non-emploi, le ménage et sa constitution, la citoyenneté sont quelques-uns des aspects couverts par l'enquête pour lesquels nous disposons d'informations datées, c'est-à-dire qu'on en connaît les moments d'occurrence dans le calendrier des personnes. L'approche descriptive privilégiée permet de couvrir un large éventail des dimensions de l'établissement. Mais «descriptif» n'est pas synonyme de «simplicité» et de «facilité». La dimension temporelle qui est intégrée dans l'enquête ÉNI rend en soi complexe la donnée. Nous observons ce qui se déroule dans la vie professionnelle, résidentielle, académique, etc., des immigrants et ce, *chaque semaine*. Nos observations se trouvent donc à varier dans le temps[4].

NOTES MÉTHODOLOGIQUES

Pour réussir à saisir la dynamique de cet établissement, qui s'inscrit sur plusieurs mois, voire plusieurs années, quatre vagues d'enquête ont été nécessaires. Les trois premières ont été réalisées approximativement un an, deux ans et trois ans après l'arrivée au Québec ; la quatrième vague s'est faite, elle, dix ans après l'arrivée. Pour éviter au maximum la déperdition, un suivi des coordonnées résidentielles a été effectué jusqu'à la fin de la troisième entrevue[5]. Pour la quatrième vague, nous avons fait appel aux dossiers administratifs de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)[6]. Cette dernière vague nous a permis de retracer quelques répondants perdus lors du deuxième ou du troisième passage : nos informations ont ainsi pu être mises à jour.

Cette méthodologie d'enquête a l'avantage d'éviter le biais des enquêtes rétrospectives usuelles qui ne rejoignent que les «survivants» d'une cohorte. Bien sûr, avec une enquête à passages répétés, il faut tenir compte du phénomène de déperdition : ainsi, l'histoire d'établissement des cas «perdus» en cours de route se trouve tronquée. Mais cela n'engendre pas nécessairement de biais dans les analyses dans la mesure où ce phénomène correspond à un changement dynamique de la population[7].

Le fait de conserver tous les répondants formant la cohorte de départ, même ceux qui n'ont pas participé à toutes les vagues d'entrevues, bonifie nos analyses de deux façons : d'une part, les effectifs de départ sont plus importants et, d'autre part, nous avons là une masse d'informations dont il serait dommage de se priver. Cela nous a aussi permis de récupérer quelques répondants «perdus» aux temps 2 et 3 ou qui avaient quitté le Québec et y sont revenus. Plusieurs techniques d'estimation, comme l'analyse des transitions ou celle des trajectoires, utilisent les cas tant qu'ils sont observés. Les résultats ont ainsi l'avantage d'être plus robustes.

En termes d'échantillon, nous ne nous sommes intéressés qu'aux immigrants adultes (de 18 ans et plus), ayant obtenu leur visa à l'étranger, arrivés entre la mi-juin 1989 et novembre 1989 et admis dans l'une ou l'autre des trois catégories d'immigration (réfugié, indépendant et famille)[8]. Ce sont quelques 1880 immigrants parmi les 9645 ayant le Québec comme destination et ayant transité aux postes frontières du Canada qui, dans un premier temps, ont accepté de participer à l'enquête. Environ un an après leur arrivée, 1000 immigrants ont été retracés et ont accepté de répondre au questionnaire de la première vague de l'enquête. Cet échantillon n'est pas à proprement parler aléatoire. Les analyses de la qualité de l'échantillon indiquent qu'il y aurait eu des sorties systématiques de la population immigrante de même que des cas systématiquement non retraçables bien que les effectifs impliqués soient petits. Cependant, on ne connaît pas la population immigrante réelle. Les personnes ayant déclaré avoir le Québec comme destination sont-elles vraiment venues et, si oui, y sont-elles restées toute leur première année ? Nous n'en savons rien. Ainsi, il est impossible d'évaluer si les différences proviennent d'un changement dans la population des personnes qui se destinaient officiellement au Québec et qui s'y sont établies ou d'un quelconque biais échantillonnal. Les analyses de qualité de l'échantillon indiquent que parmi la plupart des variables testées, les distorsions ne dépassent pas 10% entre la population qui se destinait au Québec et l'échantillon des 1000 immigrants. Il ne faut pas pour autant conclure que cet échantillon est biaisé mais plutôt conclure sur la population : elle a changé de composition entre l'arrivée et le moment de l'enquête.

L'année suivante, soit 2 ans après leur arrivée, 729 répondants parmi les 1000 de départ ont répondu au questionnaire du second passage[9]. La troisième année, 508 immigrants ont participé à l'enquête[10]. Enfin, lors du dernier passage, 429 ont accepté de répondre une dernière fois au questionnaire.
Pour tous ces répondants, nous avons donc de l'information datée concernant les principaux événements de leur vie au Québec. Cela signifie que nous avons reconstitué un calendrier pour chacun des répondants et de son conjoint (lorsqu'il y a cohabitation) sur lequel est inscrite chaque date de début et de fin des épisodes d'emploi, de résidence, de formation. Chaque membre du ménage a également une date d'entrée et de sortie dans le ménage.

FAITS SAILLANTS

Le logement : un accès croissant à la propriété et une dispersion géographique

Après dix ans de séjour, on estime à plus de 36 % les répondants ayant accédé à la propriété.

On ne note cependant aucune différence entre les sexes, l'âge ou la catégorie d'immigration. Seule la scolarité semble influencer la vitesse à laquelle on accède à la propriété, l'accès augmentant à

mesure que le niveau de scolarité s'élève.

Sur le plan de la mobilité, on remarque des mouvements de dispersion à partir de la troisième année d'établissement et ce jusqu'à la dixième. Cette dispersion n'a pas lieu seulement sur l'île de Montréal, mais se produit également en Montérégie, à Laval et dans les Basses-Laurentides.

L'emploi : une augmentation de la stabilité et du statut socio-économique

L'accès à un premier emploi se fait assez rapidement. Après 15 semaines, plus de 50 % des répondants ont trouvé un premier emploi. On remarque par ailleurs que moins de 14 % n'ont jamais occupé un emploi après dix ans de séjour.

La stabilité en emploi s'observe surtout à partir de la troisième année d'établissement. Cela correspond à peu près au quatrième emploi. La durée des emplois augmente significativement et la vaste majorité des répondants ont connu à cette période au moins un emploi.

L'augmentation de la stabilité en emploi est davantage observée chez les répondants plus scolarisés.

Le salaire médian hebdomadaire de l'ensemble des répondants en emploi croît au cours des dix premières années (de 300 $ au temps 1 à 500 $ au temps 4), le nombre d'heures de travail par semaine demeurant toutefois stable (39,1 heures/semaine).

La proportion d'emplois salariés tend à décroître au fil du temps, au profit du travail autonome.

En général, les répondants en emploi se concentrent surtout dans trois grands secteurs au cours des dix premières années d'établissement : les industries manufacturières (29 %), le commerce de détail (17 %), l'hébergement et la restauration (10 %). On observe une diminution significative des emplois dans les industries manufacturières au fil du temps (32 % en 1990 à 26 % en 1999). Cette baisse est essentiellement due à une diminution du nombre de travailleurs dans l'industrie de l'habillement.

Les répondants en emploi travaillent surtout dans de petites entreprises. Pour toute la durée de l'enquête, la proportion de répondants en emploi travaillant au sein de petites entreprises est de 47 %. Il est de 40 % pour ceux travaillant dans des entreprises comptant de 11 à 100 employés, et de 13 % dans des entreprises employant plus de 100 travailleurs.

Le taux de syndicalisation demeure aussi assez stable au fil du temps, oscillant autour de 15 %.

Pendant toute la période couverte par l'étude, les hommes connaissent des probabilités plus grandes d'occuper un emploi que les femmes. De plus, le salaire hebdomadaire médian des hommes est constamment supérieur à celui des femmes. Il l'est également chez les répondants âgés de 26 ans et plus et chez ceux qui détiennent un diplôme post-secondaire et plus.

Les répondants admis sous la catégorie «indépendant» connaissent aussi des probabilités plus fortes d'occuper un emploi au cours des dix années comparativement aux répondants des catégories «famille» ou «réfugié».

Le statut socio-économique moyen des emplois augmente légèrement au cours des dix ans d'observation. Les répondants admis sous la catégorie « indépendant », les gens plus âgés et les plus scolarisés connaissent en moyenne tout au long de la période des emplois de statut socio-économique plus élevé que les autres répondants.

Les répondants occupant un emploi sont de plus en plus nombreux à occuper des emplois qualifiés. En effet, au fil des ans, la proportion de répondants affirmant que leur travail exige des qualifications «supérieures» passe de 22 % au temps 1 à 41 % au temps 4.

La formation : un investissement important dès les premières années d'établissement

L'investissement en formation est important. La très grande majorité des activités de formation suivies par les répondants a lieu dans les premières années d'établissement. Après un an, 53 % ont déjà participé à une activité de formation. Après dix ans, la proportion est de 70 %.

Les jeunes (de 18 à 25 ans) ont recours plus rapidement à une formation. Après dix années d'observation, on estime que près de 82 % des 18-25 ans ont suivi une formation, comparativement à 75 % pour les 26-40 ans et 53 % chez les 41 ans et plus.

Les répondants de niveau primaire tardent significativement plus à suivre une formation que les autres répondants de niveau de scolarité plus élevé. Après dix ans d'établissement, ce sont près de 43 % qui n'auront jamais suivi de formation comparativement à 27 % chez ceux de niveaux secondaire, post-secondaire et universitaire.

Les répondants admis sous la catégorie «réfugié» détiennent le pourcentage le plus élevé d'inscription à un programme de formation (qu'il soit à temps plein ou à temps partiel) au cours des dix années d'observation. Les répondants de la catégorie «famille» sont en proportion moins nombreux.

La proportion de répondants suivant une formation à temps plein, après une croissance rapide lors des six premiers mois d'établissement (22 % à la semaine 22), décroît tout au long des années subséquentes, si bien qu'après dix ans, seulement 4 % des répondants suivent une formation à temps plein.
Le pourcentage de répondants suivant une formation à temps partiel est de 16 % à la semaine 20. Par la suite, la proportion décroît jusqu'à la quatrième année, pour finalement se stabiliser à environ 3 %.

On remarque que la place relative de la formation en C.O.F.I. des répondants est importante en tout

début de parcours d'établissement, mais décroît rapidement par la suite (à temps plein ou à temps partiel). Plus de trois répondants sur cinq ayant suivi une formation à temps plein au cours de la première année l'ont fait en COFI. Elle ne représente plus que 5 % des formations à temps plein lors de la deuxième année.

Les ménages : une recomposition qui tend à la nucléarisation familiale

La taille des ménages diminue au fil du temps. Lors de la première année, 40 % des ménages sont composés de cinq individus et plus. À la fin de la dixième année, cette proportion baisse à 30 %.

On note que le taux de répondants vivant seuls croît avec le temps. On remarque également une forte croissance des ménages composés de quatre individus.

La proportion de «familles nucléaires» (répondant, conjoint et enfant-s) connaît une forte croissance au fil du temps, tandis que la «famille élargie» connaît une forte diminution.

On note également une croissance de familles monoparentales, passant de 2 % lors de la première année à 6 % lors de la dernière.

Dans la majorité des ménages, les répondants n'ont pas d'enfant (de moins de 18 ans). On observe toutefois une diminution au fil des ans de ménages «sans enfant». À 61 % à l'arrivée, cette proportion diminue à 50 % à la fin de la dernière année d'observation. C'est chez les 18 à 25 ans (à l'arrivée) que l'on connaît la plus forte augmentation de naissances au fil du temps.

La langue : un usage croissant du français à la maison et en public

Le français comme langue d'usage public prédomine chez les répondants. Près de 61 % des répondants disent utiliser seulement le français à l'extérieur de la maison. Près de 8 % disent l'utiliser autant que l'anglais et près de 6 % l'utilisent autant qu'une autre langue. Moins de 20 % utilisent seulement l'anglais. Cette ventilation demeure presque exactement la même pour ceux dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais. Elle change cependant selon la scolarité, les universitaires et les répondants de niveau primaire utilisant moins le français en dehors du foyer que les répondants de niveau post-secondaire.

La langue maternelle est celle qui est la plus souvent parlée à la maison. Elle connaît toutefois une baisse notable au dernier temps d'observation (un peu moins de la moitié disent utiliser leur langue maternelle), au profit du français.

Au dernier temps d'observation, un peu plus de 48 % des répondants dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais disent ne jamais parler français à la maison. Cependant, on note une augmentation de l'utilisation du français à la

maison au fil du temps. En effet, chez ceux dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais, les proportions doublent du premier temps d'observation au dernier.

Les répondants des niveaux secondaire et post-secondaire (à l'arrivée) dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais sont plus nombreux à parler français 75 % du temps à la maison que les gens des niveaux primaire et universitaire.

La proportion de répondants ne parlant jamais l'anglais à la maison est plus forte, représentant 81 % des répondants au dernier temps d'observation. Qui plus est, seulement 4 % le parlent plus de 75 % du temps.

L'entrée dans un premier emploi en français est plus rapide qu'un premier emploi en anglais. On estime que 25 % des répondants accèdent à un emploi en français après 13 semaines; il en est de 90 semaines pour un premier emploi en anglais. Si les tendances des dix années se maintiennent, on peut estimer qu'à long terme 63 % des répondants occuperont un emploi de langue française; les probabilités sont estimées à 32 % pour un emploi en anglais.

La perception d'un Québec majoritairement francophone domine toujours toute autre perception après dix ans. Si, dans les faits, l'usage de la langue française croît à la maison ou en public, l'évolution de la perception, quant à elle, ne va paradoxalement pas dans le même sens. En effet, 57 % des répondants en 1999 considèrent que le Québec est une société «majoritairement francophone», alors qu'en 1990, ils étaient 71 %. En contre partie, près de 21 % perçoivent le Québec de 1999 comme une société «multilingue», contre 4 % en 1990.

Demande de citoyenneté et engagement de parrainage

Après dix ans d'établissement au pays, plus de 95 % des répondants ont fait une demande de citoyenneté. Les répondants âgés de 18 à 25 ans (à l'arrivée) sont moins nombreux à avoir fait une demande de citoyenneté que les autres répondants. On compte également des proportions plus élevées de personnes n'ayant pas fait de demande chez les moins scolarisés.

La moitié ont obtenu la citoyenneté au bout de quatre ans et un peu plus de 75 % l'ont obtenue à quatre ans et demi. Après dix ans, près de 11 % n'avaient pas obtenu la citoyenneté. L'aide financière fournie par le parrain est moins fréquente au fil du temps. De 73 % au temps 1, elle passe à 39 % au dernier temps d'observation.

Plus de 18 % des répondants ont fait une demande de parrainage d'un ou des membres de la famille. On rencontre une plus forte proportion de répondants chez ceux ayant été admis sous la catégorie «réfugié», comparativement à ceux des catégories «famille» ou «indépendant» qui ont entrepris des démarches pour parrainer un membre de leur famille.

Vie civique : les plus scolarisés participent plus

Près de 85 % des répondants ont voté lors de la dernière élection provinciale de 1998. Au référendum de 1995, ils étaient 87 % à aller aux urnes. Il faut noter que 7 % ont voté lors des élections provinciales de 1989.

Le niveau de scolarité joue en faveur de la participation civique des répondants. On note en effet une plus grande participation des plus instruits au processus électoral et à la vie associative (participation à des organismes ou associations). On remarque également que les plus scolarisés s'impliquent davantage dans des associations regroupant surtout des Québécois et des Canadiens d'origine.

Trois répondants sur quatre ayant des enfants d'âge scolaire disent assister à des réunions de parents à l'école. Près de 10 % sont ou ont été membres du conseil d'établissement ou du comité d'école.

Contrat moral : un soutien sans équivoque à l'interdition de discriminer

Près de 90 % des répondants sont plutôt ou tout à fait d'accord avec le fait que les gouvernements québécois et canadien interdisent toute forme de discrimination selon le sexe, l'origine ethnique, la religion et les opinions politiques. Seule l'orientation sexuelle ne reçoit pas un appui aussi unanime.

Les opinions des répondants concernant le mariage de leurs enfants témoignent d'une certaine ouverture d'esprit. Seulement 7 % seraient en désaccord avec le mariage d'un de leurs enfants avec une personne ayant des opinions politiques différentes. Cette proportion augmente à 17 % en ce qui a trait à l'ethnicité et 25 % en ce qui a trait à la religion.

Enfin, la discrimination perçue chez les répondants diminue significativement avec le passage du temps, non seulement sur le plan de l'emploi, mais aussi sur le plan du logement.

Réseaux sociaux au Québec : l'importance du voisinage comme source de soutien et le caractère multiculturel des réseaux

Le type de réseau social que l'on rencontre le plus fréquemment (déterminé par le nombre de contacts) chez les répondants est celui formé de voisins qui offrent un soutien élevé. En effet, 32 % des répondants ont des contacts plus fréquents avec des voisins sur qui ils peuvent compter pour obtenir de l'aide ou pour se confier. Chez plus de 23 % des répondants, ce sont les contacts avec des connaissances qui sont les plus fréquents. Enfin, un peu moins de 20 % des répondants ont plus fréquemment des contacts avec des voisins dont le soutien offert est faible. Il est important de noter que seulement 15 % des répondants ont plus fréquemment des contacts avec leur réseau familial.

Par contre, en terme de taille, le type de réseau le plus important est le réseau familial : 9,7 personnes en moyenne.

Plus de 70 % des répondants obtiennent un soutien social élevé (tous réseaux confondus). On observe aucune différence significative selon le sexe, l'âge et la scolarité. Seule la catégorie d'immigration y est associée : les «indépendants» bénéficient davantage d'un soutien social élevé que les répondants des catégories «famille» et «réfugié».

Le fait d'avoir des enfants distingue significativement les types de réseaux dominants des répondants. Ainsi, ceux qui ont des enfants ont davantage de contacts avec les voisins (soutien élevé ou faible). À l'inverse, les répondants sans enfant ont plus fréquemment des contacts avec des connaissances (37 %, contre 17 % chez les répondants avec enfants). Le fait de vivre seul (11 % de l'échantillon total) distingue aussi l'importance relative des types de réseaux. Les répondants vivant seuls ont plus souvent un réseau de connaissances (42 %) et de voisins à soutien social faible (24 %) que ceux demeurant avec d'autres personnes (respectivement 21% et 19 %).

L'examen de la composition ethnique des réseaux (selon cinq types de réseaux : réseaux composés de Québécois et de Canadiens d'origine, de Québécois d'origine, de Canadiens d'origine, de personnes de la même origine ethnique que le répondant et d'immigrants d'une autre origine ethnique) montre qu'il n'y a pas de différence significative dans la répartition des réseaux selon cette composition.

L'examen de la composition linguistique des réseaux (selon sept types de réseaux : parler en français, en anglais et dans une autre langue, parler en français seulement, parler en anglais seulement, parler en français et en anglais, parler dans une autre langue, parler en français et dans une autre langue, et parler en anglais et dans une autre langue) montre qu'il n'y a pas de différence significative dans la répartition des réseaux selon cette composition.

Le choix des sources d'information varie selon le sujet d'interrogation. On note à cet égard que les répondants utilisent surtout les services publics et les médias pour la recherche d'un emploi, plus que d'autres moyens. Les informations concernant la santé sont également recherchées auprès des organismes publics. Par contre, pour trouver un logement, on a davantage recours aux médias, aux parents et aux amis.

Les liens hors Québec : conserver ses liens de parenté

La proportion de répondants ayant de la parenté au Québec tend à augmenter au fil du temps. Ils étaient 54 % en 1990, ils sont aujourd'hui 60 % à avoir de la famille dans la province. Près de 22 % ont de la famille dans une autre province canadienne.

Depuis leur arrivée au Québec, près de trois répondants sur quatre

(72 %) ont séjourné au moins une fois dans leur pays d'origine, la plupart du temps (84 %) pour visiter des parents ou des amis. Il faut noter que près de 96 % des répondants disent avoir de la famille dans leur pays d'origine.

Plus de 93 % des répondants disent conserver des liens avec leur pays d'origine, qu'ils soient familiaux (57 %), amicaux (52 %), d'affaires (6 %) ou professionnels (2 %). Et 16 % déclarent posséder une maison dans leur pays d'origine, 11 % un immeuble et 2 % un commerce ou une entreprise.

Perception des répondants de leur établissement : une expérience positive

Depuis leur arrivée au Québec, la vaste majorité des immigrants interrogés (99,3 %) n'a jamais fait de demande pour émigrer dans un autre pays. Ils ne veulent pas non plus retourner dans leur pays d'origine. Une grande majorité souhaite demeurer au pays. On remarque néanmoins une légère hausse des répondants exprimant le désir de retourner un jour dans leur pays d'origine, passant de 19 % au temps 1 à 23 % au temps 4.

À leur dernière entrevue, quatre répondants sur cinq estiment que leur situation d'établissement personnelle s'est améliorée. Cette part était de trois répondants sur cinq lors des deuxième et troisième entrevues.

La grande majorité des répondants (83 %) encouragerait un compatriote à immigrer au pays. Seulement, les répondants plus scolarisés sont moins susceptibles d'encourager un tel geste que les moins scolarisés.

CONCLUSION

La quantité et la diversité des informations présentées dans le rapport dont nous faisons état ici, rendent difficile une synthèse englobant tous les aspects de l'établissement au Québec des immigrants. De plus, nous ne présentons pas d'analyse comparative de la situation de ces immigrants par rapport à la population en général. Malgré tout, certains éléments se dégagent de cette mosaïque.

D'abord, soulignons que le processus d'intégration à la société québécoise est réalisé sur bien des dimensions. Au plan de la langue, nous constatons que la connaissance du français oral est acquise pour 80 % des répondants. De plus, les deux tiers des répondants qui travaillent le font maintenant en français. Ils sont aussi bien ancrés au Québec. Ils se sont tissés divers réseaux sociaux au Québec, ils ont de la famille et une bonne part d'entre eux ont eu des enfants ici. La plupart ont acquis la citoyenneté (83,3 %) et ils participent activement aux élections tant provinciales que fédérales (un peu plus que 80 %). Sur le plan de l'emploi, leur insertion s'est faite assez tôt et dans une bonne proportion. Après la quatrième année, les probabilités de travailler se stabilisent à environ 68 %. De plus, l'insertion sur le marché du travail ne s'est pas faite au prix

d'une déqualification : 74 % des répondants disent faire un travail également ou plus qualifié qu'avant la migration. Par ailleurs, la stabilité en emploi n'a été acquise que progressivement.

Après le choc de la «transplantation», il y a une forte tendance à la stabilisation, en emploi mais aussi en logement. Près de 40 % des répondants ont même acheté une propriété.

Leur enracinement au Québec s'est fait tout en conservant des liens avec leur pays d'origine : 72 % des répondants sont retournés au moins une fois dans leur pays d'origine depuis leur arrivée au Québec.

Bref, ils sont maintenant largement à l'image de leurs concitoyens nés ici ou d'établissement plus ancien. Non pas qu'ils se soient conformés à un modèle unique, bien au contraire. Ils se sont plutôt conformés à la diversité de la société et ce, dans tous les aspects étudiés : **ils sont maintenant d'ici!**

Plusieurs questions soulevées par cette étude n'ont pas encore trouvé réponse. La plupart de ces questions demandent des analyses approfondies… Beaucoup de travail reste à faire.

Notes

1 Ce texte est une présentation succincte de la parution récente : Renaud, Jean, Lucie Gingras, Sébastien Vachon, Christine Blaser, Jean-François Godin et Benoît Gagné, 2001. *Ils sont maintenant d'ici ! Les dix premières années au Québec des immigrants admis en 1989*, Sainte Foy, Les publications du Québec, Collection Études, recherches et statistiques, 197 p.

2 Ce mouvement était généralisé à l'ensemble du Canada. Pour le Québec, les immigrants admis en 1989 sont 32 % plus nombreux par rapport au mouvement de l'année 1988.

3 Ce sont 89 % des immigrants admis cette année-là qui s'installent dans la région métropolitaine de recensement de Montréal.

4 Cette enquête, soulignons-le, est une des rares au pays touchant une cohorte d'immigrants. La méthodologie de collecte, maintenant connue et appliquée à plusieurs autres domaines de recherche (démographie, mortalité infantile, mobilité résidentielle, etc.) se développe de plus en plus.

5 Voir l'annexe 1 de J. Renaud, S. Desrosiers et A. Carpentier, 1993.

6 L'accès à la base de données de la RAMQ et le transfert des informations à la firme de sondage ont nécessité des permissions de la Commission d'accès à l'information.

7 Pour une analyse détaillée sur les pertes échantillonnales, voir les annexes 1 et 2 de Renaud et al., 1993.

8 Ces catégories administratives (en vigueur en 1989) sont définies comme suit : la catégorie «famille» concerne les parents proches, comme les conjoints, les enfants à charge, les parents (âgés de 60 ans et plus) et les grands-parents. Les critères de sélection ne s'appliquent pas à ces immigrants, exception faite du contrôle médical et de l'enquête de sécurité; la catégorie «réfugiés et personnes en situation de détresse» comprend les réfugiés au sens de la Convention de Genève sur le statut des réfugiés, les personnes définies collectivement, par règlement, comme personnes en situation de détresse et les personnes qui sont dans une situation de détresse telle qu'elles méritent une considération humanitaire; les immigrants de la catégorie «indépendant» sont spécifiquement visés par les objectifs de la politique d'immigration québécoise puisqu'ils sont pleinement soumis à la grille de sélection. Cette grille est basée sur un système de pointage évaluant les caractéristiques suivantes : l'instruction, l'âge, les connaissances linguistiques, les qualités personnelles et la motivation, l'emploi projeté, la compétence et l'expérience professionnelle, la présence au Québec de parents ou d'amis et l'apport de leur famille. (MCCI, 1989)

9 La déperdition enregistrée au temps 2 affecte peu la qualité de l'échantillon. Les changements observés reflèteraient une définition de la population étudiée; dans la mesure où nous nous intéressons aux immigrants demeurant encore au Québec, nous ne sommes pas en présence de biais échantillonnal.

10 Nous sommes possiblement face à un début de biais mais également d'effets qui indiqueraient, là aussi, une redéfinition dynamique de la population étudiée, une partie de celle-ci ayant quitté le Québec avant le troisième passage.

Bibliographie

Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 1989. *Consultation sur les niveaux d'immigrants. Le cadre administratif et les aspects légaux et réglementaires de l'Immigration au Québec.* Direction des communications, Gouvernement du Québec, 19 p.

Renaud, Jean, S. Desrosiers et A. Carpentier, 1993. *Trois années d'établissement d'immigrants admis au Québec en 1989. Portrait d'un processus*, Direction des communications du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Collection Études et Recherches no. 5, Gouvernement du Québec, 120 p.

Document généré le 20 août 2020 11:34

Les Cahiers du Gres

Le facteur ethnique dans le choix de son agent immobilier : perceptions de quelques acteurs

Sylvie Paré

Volume 2, numéro 1, automne 2001

URI : https://id.erudit.org/iderudit/009422ar
DOI : https://doi.org/10.7202/009422ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Groupe de recherche ethnicité et société
CEETUM

ISSN

1499-0431 (imprimé)
1499-044X (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Paré, S. (2001). Le facteur ethnique dans le choix de son agent immobilier : perceptions de quelques acteurs. *Les Cahiers du Gres*, *2* (1), 41–53. https://doi.org/10.7202/009422ar

Tous droits réservés © Les Cahiers du Gres, 2001

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Sylvie Paré Ph.D
Professeure associée
Département d'études urbaines et touristiques/École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal

LE FACTEUR ETHNIQUE DANS LE CHOIX DE SON AGENT IMMOBILIER : PERCEPTIONS DE QUELQUES ACTEURS

Au moment d'acheter une maison pour se loger, l'acheteur dresse, le plus souvent, une liste de critères de choix résidentiels. Qu'en est-il de l'intermédiaire qu'il interpellera pour l'aider à faire le meilleur choix d'établissement résidentiel? Quels sont les facteurs qui influencent sa sélection de l'intermédiaire immobilier[1]? Comment le trouve-t-il ? Que recherche-t-il dans le service immobilier ? Cet article rend compte d'une partie de l'étude du lien social entre agents immobiliers et clients acheteurs d'habitation dans le contexte de nos travaux sur la production de la ségrégation résidentielle ethnique (Paré, 1998; Paré, 2001). Notre perspective est inspirée des travaux de Weber[2] qui ont montré l'importance des liens de communalisation dans la relation sociale, expliquant, entre autres, le niveau de confiance que procure l'appartenance au même groupe ethnique. Au-delà de sa dimension utilitariste ou instrumentale, le lien social agent-client influerait sur les décisions d'établissement résidentiel en jeu dans le processus de production de la différenciation spatiale.

Outre les quelques mécanismes que nous avions identifiés dans ce processus, tels l'accès à la transaction immobilière et le pilotage ethnique, il y avait le choix de l'agent immobilier[3] par le client lors de l'achat (Paré, 1998). Influencé par les perceptions qu'ont les acteurs (clients) de la qualité du service immobilier recherché, le choix d'un agent dépendrait aussi de la connaissance préalable du marché, de l'accès à l'information, de la capacité d'identifier ses besoins résidentiels personnels et des représentations que se font les clients des quartiers résidentiels. Ce moment de la relation agent-client s'insère dans une problématique d'offre et de demande de services à l'intérieur d'un même groupe ethnique, un secteur de recherche en relations ethniques peu exploré au Québec. Certains auteurs ont abordé des aspects de cette problématique à l'intérieur de leurs travaux en contexte public ou para-public (Weinfeld, 1998). Mais qu'en est-il des services du secteur privé comme dans le domaine immobilier?

L'adéquation de l'offre à la demande des services immobiliers dépendrait, entre autres, de la capacité organisationnelle du groupe, de l'incorporation et du développement de ses institutions (Breton, 1964, 1991). C'est pourquoi la convergence entre les besoins et la disponibilité d'un service ne peut être parfaite, puisque de multiples facteurs interviennent dans cette équation. Le recours aux services d'un agent immobilier sous-entend

qu'il y a une quête d'informations et de compétences en immobilier auprès d'une personne réunissant des qualités personnelles (valeurs) et des connaissances du secteur de l'habitation qui doivent cadrer avec des besoins spécifiés par la clientèle (Michelson, 1977). Le choix de l'agent constitue donc un moment important d'un processus menant à la transaction immobilière et à l'établissement résidentiel (Cadwallader, 1993). Ainsi, l'agent immobilier s'avère être l'intermédiaire clé participant aux diverses phases de l'échange économique que constitue l'achat ou la vente d'une propriété à condition, bien sûr, qu'il réussisse à créer la relation de confiance nécessaire à l'actualisation de cette transaction immobilière.

Cet article présente des résultats puisés à même de deux recherches sur le rôle des agents immobiliers dans la production de la ségrégation résidentielle ethnique. La première enquête a eu lieu entre 1995 et 1996 auprès de 50 agents d'immeuble du centre et de l'est de l'Île de Montréal. Il s'agit d'un échantillon stratifié selon la taille de l'agence immobilière et selon la zone géographique. Quelques entrevues en profondeur ont complété la cueillette des données de cette première étude. La deuxième enquête a eu lieu en l'an 2000 auprès de 80 acheteurs de maisons pendant la période de 1995-1997. Une dizaine d'entrevues en profondeur ont fourni le matériel qualitatif pour l'analyse des relations agent-client de la seconde étude. Cet article examine donc plusieurs questions à partir de ces enquêtes et entrevues portant, entre autres, sur le comportement de la clientèle vu d'abord par les agents immobiliers, puis par les clients eux-mêmes. Nous avons cherché ainsi à comprendre les convergences entre les perceptions des uns et des autres.

LA RELATION SOCIALE AGENT-CLIENT VUE PAR L'AGENT

Le choix de l'agent immobilier

La compilation des données de l'enquête[4] montre que les agents perçoivent surtout un choix interne au groupe ethnique de la part de leurs clients (tableau 1). En effet, les résultats de recherche suggèrent que, dans 92% des cas, les agents immobiliers croient leur clientèle constituée de membres de leur groupe ethnique parce qu'elle chercherait à être représentée par un des leurs lors d'une transaction immobilière. 54% des agents immobiliers rendent compte aussi d'un choix extra-ethnique de leur clientèle. Il semble donc qu'à partir des bilans dressés par les agents qui ont participé à l'étude de 1998, l'appartenance au même groupe ethnique revêt une certaine importance. Rappelons que ces données reflètent une partie seulement de la dynamique de l'offre et de la demande de services, les perceptions des agents permettent de discuter seulement de leur clientèle

TABLEAU 1 Facteur ethnique dans le choix apparent de l'agent par le client, tel que perçu par l'agent, selon la catégorie d'analyse

Perception du facteur ethnique dans le choix	Catégories d'analyse		
	Majoritaire	Minoritaire	Ensemble
	%	%	%
Intra-ethnique	94	88	92
Extra-ethnique	46	71	54
(n)	(33)	(17)	(50)

Enquête sur le rôle des agents immobiliers dans la ségrégation résidentielle ethnique, Île de Montréal (excluant le *West-Island*), 1995.

effective, sous-ensemble de la clientèle potentielle.

En raison des petits nombres, deux catégories d'analyse ont été retenues pour les divers traitements statistiques représentant, d'une part, le regroupement principal "majoritaire" qui réunit les Canadiens français et les Canadiens anglais et, d'autre part, l'autre regroupement, "minoritaire", où sont rassemblés les autres groupes ethniques de l'échantillon. À l'examen des données, l'appariement agent-client varie considérablement selon les catégories majoritaire et minoritaire. En effet, à l'examen des deux catégories d'analyse, outre des ressemblances notées dans les choix à l'intérieur du groupe (intra-ethnique, 94% *vs* 88%), on remarque une grande différence en dehors du groupe ethnique (extra-ethnique, 71% *vs* 46%). En somme, nous constatons que le bilan dressé par les agents de la catégorie majoritaire généralise le phénomène de l'appariement ethnique, alors qu'il est tout autre lorsqu'il s'agit de la catégorie minoritaire. En effet, selon les perceptions des agents, les personnes de cette catégorie tendraient à choisir un agent immobilier en dehors du groupe ethnique.

Quoi qu'il en soit, les données suggèrent que ces choix sont aussi influencés par l'absence d'agents immobiliers de certaines origines pour représenter des groupes ethniques, ce qui est particulièrement prévisible pour les clients de plusieurs groupes minoritaires. La préférence pour un agent dans l'un ou l'autre des groupes majoritaires, plus fortement représentés dans la société d'accueil[5], devient aussi une explication d'un choix en dehors du groupe ethnique. Les acheteurs de la catégorie minoritaire montreraient alors une ouverture aux autres groupes dans une relation d'affaires.

Pourquoi choisir un agent immobilier de son groupe ethnique ?

Selon les agents immobiliers, la clientèle retient des critères associés aux divers réseaux à l'œuvre dans la communauté ethnique (tableau 2). En effet, ceux-ci pensent que le client a entendu par-

TABLEAU 2 : Critères du choix intra-ethnique effectué par le client d'après la perception de son agent immobilier, selon la catégorie

Catégories d'analyse

Critères intra-ethniques	Majoritaire	Minoritaire	Ensemble
	%	%	%
Connaissances communes	42	53	46
Amis communs	27	41	32
Famille	15	6	12
Langue commune	9	65	28
Sans référence	36	35	36
(n)	(33)	(17)	(50)

Enquête sur le rôle des agents immobiliers dans la ségrégation résidentielle ethnique, Île de Montréal (excluant le *West-Island*), 1995.

ler de l'agent par des connaissances communes (46%) ou qu'il s'agit d'un ami (32%) ou encore, d'un membre de la famille (12%). En fait, le choix d'un agent à l'intérieur du groupe ethnique serait facilité par le réseau de "proches". D'autres agents déclarent que leurs clients font un choix linguistique dans 28% des cas ou n'ont tout simplement pas été référés (36%). L'examen des variations dans les critères de choix d'un agent à l'intérieur du même groupe, selon les catégories d'analyse majoritaire et minoritaire, jette un éclairage sur le processus de choix vers un membre du groupe. Toujours au tableau 2, nous constatons la préséance de la langue commune ainsi qu'en témoignent les agents de la catégorie minoritaire (65%), alors que ce critère est de peu d'importance au sein du groupe majoritaire (9%). Pour les agents immobiliers des groupes minoritaires, il semble donc prioritaire de pouvoir communiquer dans la langue du client. Ici, les langues tierces prendraient leur importance dans le contexte de la relation d'affaires agents-clients.

En somme, l'ethnicité joue un rôle majeur dans les choix de l'agent par le client. Le facteur linguistique joue plus que tout autre critère et de façon significative. Ainsi, le motif de la langue commune se combinerait étroitement à l'appartenance à un univers familier et permettrait de fonder la confiance mutuelle, condition de base du déroulement d'une transaction immobilière réussie.

LE CHOIX D'UN AGENT IMMOBILIER VU PAR L'ACHETEUR

La rencontre avec l'agent immobilier

L'appartenance ethnique est considérée importante par le cinquième des répondants lors du choix de leur agent immobilier. Les motifs invoqués tournent autour de la facilité de communication, de la confiance, de la complicité en raison des valeurs, de la culture et de la langue commune. À l'examen des catégories d'analyse, les différences s'avèrent

Tableau 3 : Moyens mis de l'avant pour trouver un agent lorsque le répondant ne connaissait aucun professionnel de l'immobilier, acheteurs ayant accompli une transaction immobilière entre 1995-1997.

Catégories d'analyse

Moyens	Groupes majoritaires	Groupes minoritaires	Ensemble des répondants
	%	%	%
Annonces dans les journaux	13	6	11
Circulaire de porte à porte	2	0	1
	5	29	10
Affiche sur la propriété	0	6	1
Médias du groupe ethnique	18	24	19
Autre			
(n)	(63)	(17)	(80)

Enquête sur Le facteur ethnique dans la production de l'espace différencié : relations sociales et transactions immobilières, Montréal (moins *West-Island*), 2000.

notables, les proportions passant du simple au double (de 19 % à 36 %) (données non montrées). Ainsi, nous constatons une valorisation de l'appartenance à un groupe ethnique commun par les acheteurs du groupe minoritaire. Mais, en dehors des perceptions, qu'en est-il objectivement ?

Dans notre enquête auprès des acheteurs, 45 % des répondants ont déclaré connaître leurs agents immobiliers avant cette transaction. Pour plusieurs des répondants, la question " comment rencontrer son agent immobilier? " ne se posait donc pas car plusieurs des acheteurs que nous avons rejoints avaient déjà leur réseau de connaissances et l'utilisaient. Mais pour les autres qui n'avaient pas de connaissances parmi les professionnels de l'immobilier, comment ont-ils trouvé leur agent immobilier ?

Ceux-ci ont utilisé des annonces dans les journaux dans 11 % des cas, 10 % ont eu recours à des affiches sur les propriétés pour rejoindre l'agent inscripteur directement et 19 % ont invoqué d'autres moyens de contact. À l'examen des différences entre les répondants des groupes majoritaires et minoritaires, nous avons trouvé que les stratégies déployées se ressemblent dans l'identification d'un agent immobilier, à l'exception du recours à l'affiche postée sur la propriété visée. Elle est six fois plus utilisée chez les acheteurs des groupes minoritaires que chez les autres groupes, majoritaires (5 % *vs* 29 %).

Par ailleurs, nous avons relevé des formules diversifiées dans l'utilisation des ressources par les répondants à l'intérieur de leur groupe ethnique (données non montrées), soit le recours aux connaissances communes de leur groupe ethnique dans trois cas sur dix, à un agent immobilier partageant la même langue dans deux cas sur dix et à des amis communs dans un cas et

demi sur dix. Un nombre négligeable de personnes ont indiqué le recours à des ressources externes au groupe ethnique. On peut donc affirmer encore une fois que l'usage des ressources de groupe est non seulement privilégié mais constitue la norme. Le recours aux ressources de groupe est deux fois plus intense chez les membres des groupes minoritaires que chez ceux des groupes majoritaires. Ainsi, les personnes des minorités ethniques font jouer beaucoup plus leurs réseaux de connaissances que les autres. Même si le facteur linguistique n'apparaît pas aussi marqué, on note aussi sa plus grande importance parmi les membres des groupes minoritaires, facteur dont l'importance avait été relevée lors des enquêtes avec les agents immobiliers.

En résumé, on peut dire que le réseau des connaissances et d'amitié à l'intérieur du groupe ethnique, de même que la langue prennent beaucoup d'importance dans la sélection d'un agent immobilier. Le processus de communalisation, plus que celui de la sociation[6], semble à l'œuvre dans l'équation du choix de l'agent immobilier.

Critères de sélection de l'agent immobilier par les acheteurs

Les deux cinquièmes de l'échantillon ont signalé des critères de préférence dans le choix de leur agent immobilier. Parmi ceux-ci, le critère de performance de l'agent, en matière de connaissance du quartier dans lequel le client souhaite habiter, fut le plus souvent invoqué (trois cas sur dix). Donc, la plupart des acheteurs recherchent la compétence de l'agent avant toute autre chose. En deuxième lieu, vient le critère de la langue commune : dans un cas sur cinq, les répondants ont signalé ce critère de préférence. Le troisième critère est la compétence et l'expérience de l'agent immobilier (dans un cas sur dix). L'appartenance ethnique nous est apparue comme un facteur marginal, car seulement 4 % des personnes ont indiqué ce critère dans le choix d'un agent immobilier. Mais s'agit-il d'une dimension consciente dans les comportements individuels relevés? Nous avons vu que cette dimension n'était pas primordiale lors des entrevues en profondeur avec les répondants, mais à l'analyse des données, elle nous est apparue paradoxalement dominante chez les individus du groupe canadien français puisque la plupart d'entre eux se retrouvaient dans une situation d'appariement ethnique. Ce fait social contraste nettement avec les répondants de la catégorie des groupes minoritaires où l'on retrouvait l'opposé.

Sur l'appariement ethnique

Le facteur ethnique tel qu'analysé à travers les degrés d'appariement ethnique ressort comme une dimension dominante dans les relations agent-clients. En effet, pour la plupart des groupes, il existe

une grande congruence, soit un taux de 70 % (56/80), pour l'ensemble des acheteurs de l'étude récente (Paré, 2001), une proportion moins élevée que celle perçue par les agents immobiliers lors de la recherche précédente (Paré, 1998), mais qui s'avère substantielle. La comparaison entre les catégories majoritaire et minoritaire indique un écart relativement important : 77 % pour les individus des groupes majoritaires *vs* 41 % pour les autres, membres de groupes minoritaires (données non-montrées). Ces derniers sont en situation d'appariement ethnique beaucoup moins marqué que les autres. La disponibilité du service immobilier dans le groupe ethnique de l'acheteur pour la propriété qui l'intéresse en constitue notamment l'explication.

L'examen des groupes montre que les Canadiens français ont une propension à faire des affaires avec les leurs dans huit cas sur dix. Il en est de même pour les personnes du groupe canadien anglais qui, dans une moindre mesure (sept cas sur dix), se trouvent aussi en situation dominante d'appariement ethnique ; c'est aussi le cas des Italiens qui, au nombre de huit dans l'échantillon, se retrouvent en situation d'appariement ethnique dans les trois-quarts des cas. Par contre, pour les autres groupes, le nombre de cas est trop réduit pour pouvoir conclure. Nous constatons toutefois que les acheteurs du groupe haïtien ont utilisé les services d'agents immobiliers des groupes canadien français, italien et haïtien. L'ouverture de ce groupe aux autres groupes fortement représentés, surtout dans la partie nord-est de l'Île, en serait l'une des explications.

UN REGARD QUALITATIF SUR L'APPARIEMENT ETHNIQUE

La non-linéarité des itinéraires dans la quête de l'intermédiaire immobilier

Prendre la décision de retenir les services d'un agent immobilier suppose parfois une, deux ou trois expériences avant de s'engager dans la relation d'affaires, un processus modulé par de multiples facteurs. En voici un exemple:

> *"Un agent de Saint-Bruno nous a déconseillé de venir à Montréal parce que... Elle a commencé à dire : "À Montréal, c'est très cosmopolite, c'est pas tout le monde qui aime ça!" Puis, on a demandé ce qu'elle voulait dire... c'est le genre de "Québécoise pure laine" qui veut rien savoir des groupes ethniques... On a dit merci beaucoup, puis on est parti... Mais pour nous, au contraire, l'aspect cosmopolite est très important."* (Entrevue auprès de la clientèle des agents immobiliers, Sujet 1, 25 avril 2000.)

Dans ce cas, le client valorisait la diversité ethnique, alors que l'agent tentait de mettre en valeur l'homogénéité ethnique de Saint-Bruno

(étant sous-entendues ici les marques identitaires suivantes: blanche, québécoise et française). La stratégie du remplacement de l'agent fut ainsi retenue pour des raisons d'insatisfaction quant au climat de travail créé par l'agent.

Après une expérience semblable, certains acheteurs poursuivent parfois leur recherche sans agent, arpentant quartiers et rues pour trouver les propriétés à vendre. Dans ces cas, la pancarte "À vendre" postée sur la propriété devenait le moyen par lequel le lien s'établissait avec l'agent immobilier. Il y a cet exemple d'une propriété à Rivière-des-Prairies où l'agent inscripteur n'était pas du même groupe ethnique que l'acheteur mais, comme lui, d'un groupe minoritaire. La bonne relation agent-client fut telle que la relation d'affaires se transforma en amitié.

> *"... nos relations d'affaires sont devenues amitié. Il faut dire que moi j'ai habité dans une communauté italienne et que je jouais au soccer donc c'était facile aussi, surtout que les agents d'immeuble sont bons dans les relations humaines...*" (Entrevue auprès de la clientèle des agents immobiliers, Sujet 7, 27 avril 2000.)

En fait, le client choisit sa propriété tout en s'assurant d'avoir le meilleur agent d'immeuble pour mener à bien l'opération d'achat. Et ce candidat devra, quant à lui, être compatible avec le client en plusieurs points car le partage des valeurs s'avère important, de même que la langue[7], comme outil d'échange entre les parties, sans oublier la qualité du service dispensé au client. Le niveau de confort requis à l'actualisation de la transaction s'installe dès que ces conditions sont réunies,

> *" Théoriquement, j'aurais accepté que cette personne là ne soit pas de langue maternelle française. Ça aurait pris une connaissance parfaite du français.... Disons qu'il y a des choses qui se comprennent mieux à l'intérieur d'un groupe ethno-linguistique."* (Entrevue auprès de la clientèle des agents immobiliers, Sujet 4, 27 avril 2000.)

Il en résulte des choix qui découlent de ces diverses logiques de relations sociales. D'un côté, la tendance à l'appariement ethnique de la clientèle d'origine canadienne française s'avère forte alors que c'est l'opposé pour tous les autres groupes représentés dans notre échantillon construit aux fins d'entrevues. Les relations d'affaires à l'intérieur du même groupe ethnique constitueraient donc la norme dans le groupe canadien français. Par contre, nous l'avons vu, les acheteurs des autres origines que canadiennes-françaises se trouvent dans des situations interethniques. L'un des répondants nous fournit quelques éléments explicatifs :

> *"La langue et la race sont deux choses. Il y a beaucoup*

de francophones qui sont de toutes sortes de couleurs... Mais, c'est sûr qu'il faut qu'ils parlent français. Un Africain qui est fraîchement débarqué va probablement être moins sensible aux arguments que je vais invoquer. Par contre, quelqu'un qui est ici depuis longtemps... Je connais des Haïtiens qui sont ici depuis vingt ans ou trente ans, avec qui je suis allé à l'école. Ils connaissent bien la mentalité, ils sont presque nés ici ... un Français qui débarque, à mon avis, va être moins de service que celui qui est ici depuis trente ans." (Entrevue auprès de la clientèle des agents immobiliers, Sujet 5, 1er mai 2000.)

Ici, les valeurs et l'expérience commune de la société québécoise auraient une prépondérance. La langue constituerait aussi un marqueur de la frontière intergroupe quand il s'agit de relations d'affaires. Cela dit, l'acheteur ne réfléchit pas toujours à des critères formels d'appartenance de sexe, de classe ou de groupe ethnique dans sa décision de retenir les services d'un agent. Parfois, ce n'est pas du tout un choix volontaire et rationnel, mais involontaire, voire même, le fait du hasard. En effet, le hasard relié à la localisation géographique des bureaux immobiliers semble jouer un rôle dans le choix que font les acheteurs de maison. Plusieurs des personnes interviewées ont indiqué avoir eu recours au bureau localement actif dans le quartier qui les intéressait et ont, par conséquent, utilisé les services de l'un des agents disponibles sur place. La poursuite de la relation de service dépendait alors du niveau de confort suscité. Dans nos entrevues, nous avons pu relever au moins quatre cas sur dix où l'agent retenu pour la transaction finale était soit le second ou le troisième agent rencontré. À cela s'est ajoutée une variété de justifications aux divers choix portés par les clients débordant largement le cadre de l'appartenance ethnique. À notre avis, la question ethnique devient vite occultée par la relation sociale utilitariste, mais son imbrication dans la relation d'affaires tend à structurer l'appariement qui en résulte.

Le jeu des réseaux

Par ailleurs, le réseau familial, d'amitié ou des connaissances constitue aussi une voie privilégiée dans le choix de l'agent, pour le tiers des acheteurs interviewés. En effet, il est plus courant d'accorder sa confiance à une personne du réseau des proches et des connaissances qu'à un inconnu. Le réseau des proches, fortement imbriqué dans celui de la communauté ethnique, aura donc un impact important sur l'occurrence de la relation d'affaires.

Il y a aussi la situation où la personne en est à sa troisième ou à sa quatrième acquisition de maison et a déjà un agent immobilier avec qui elle fait affaire systématiquement.

Dans ces cas spécifiques, le préjugé sera favorable, peu importe les autres facteurs qui pourraient intervenir, l'expérience étant fondée sur la confiance entre les parties intéressées. D'ailleurs, dans l'une des entrevues, nous avons constaté que malgré une différence d'appartenance ethnique, l'agent d'immeuble et l'acheteur étaient de même langue maternelle, de même appartenance de sexe et avaient aussi des réseaux en commun, le tout facilitant la relation de confiance. Dans leur cas, le fait de résider à Westmount, Notre-Dame-de-Grâce, ou Côte-des-Neiges, donc des voisinages rapprochés et contigus géographiquement, favorisait ici l'appartenance à un réseau de connaissances de la communauté anglophone, à des lieux communs, même si les personnes impliquées appartiennent à des groupes distincts.

CONCLUSION

Ayant vu un ensemble de caractéristiques dynamiques pouvant influer sur le choix d'un professionnel de l'immobilier, le facteur ethnique nous a semblé une dimension fortement imbriquée dans la relation sociale économique transactionnelle immobilière. Certes, le choix d'un type de propriété, celui d'un quartier et la capacité financière d'un acheteur constituent la toile de fonds sur laquelle se déroulent de multiples choix d'établissement résidentiel. Mais les acheteurs ne s'en tiennent pas uniquement à ces paramètres. À cet effet, à partir des enquêtes et des entrevues, nous avons pu cerner l'importance de conditions pré-requises telles que les relations d'amitié, les connaissances et la famille dans une relation agent-client, et ce, encore plus chez les individus des groupes minoritaires que chez les autres.

Si la dimension ethnique ne ressort qu'accessoirement à d'autres facteurs primordiaux dans les données des questionnaires, elle semble plutôt centrale à partir des constats que nous faisons de l'analyse des données sur l'appariement ethnique, que ce soit dans les enquêtes auprès des acheteurs ou dans les entrevues en profondeur. En effet, la déclaration de l'importance du facteur ethnique telle que transmise dans la réponse consciente par le cinquième des répondants à l'enquête ne constitue qu'une mince part de la réalité. L'appartenance ethnique dans le choix d'un agent immobilier aurait ainsi une place importante puisque les données compilées sur l'appariement ethnique montrent que, dans la majorité des groupes, il y a sept à huit fois sur dix un pairage ethnique entre clients et agents.

L'étanchéité de la frontière ethnique nous est apparue plus grande parmi quelques groupes ethniques (Juteau-Lee, 1979). Par exemple, les acheteurs ou agents immobiliers du groupe majoritaire des Canadiens français ont montré une certaine fermeture vis-à-vis des groupes avec lesquels ils auraient

des difficultés de communication, référant ici aux dimensions linguistiques, bien sûr, mais aussi aux valeurs de groupe. À l'opposé, les répondants du groupe haïtien ont manifesté un ouverture aux autres groupes par leur usage diversifié des ressources externes à leur propre groupe. Cela n'est pas sans rappeler les différences d'ouverture observées chez les Américains selon leurs origines ethniques par Farley Reynolds et Allen Walter (1987), quand il s'agit de cohabitation dans des quartiers mixtes de grandes villes aux États-Unis, les *WASP* étant beaucoup moins réceptifs à la mixité ethnique dans leur voisinage que les Afro-américains[8].

Par ailleurs, dans notre étude de 1998, les agents immobiliers n'avaient pas exagéré l'importance du facteur ethnique, ceux-ci ayant déclaré que le choix d'un agent immobilier se produisait neuf fois sur dix à l'intérieur du groupe ethnique. D'après leur expérience, et ils sont de bons baromètres pour établir ce diagnostic, les clients préfèrent transiger avec les leurs : *"Le groupe de même ethnie donne plus de service"* affirmait un agent lors d'une entrevue.

D'un autre point de vue, les agents manifestent leurs préférences selon une échelle à partir de laquelle ils évaluent leurs clients: *"Il existe des préjugés défavorables envers certains groupes ethniques dus en grande partie à une certaine différence de mœurs. Pour ma part, c'est plus facile de m'entendre et négocier avec des Latins que des Asiatiques ou des Arabes"*, mentionnait l'un des agents immobiliers. En général, il y aurait donc un préjugé nécessairement favorable aux membres de son propre groupe tout en maintenant, parfois pour d'autres, une fermeture. Les agents se comporteraient ainsi selon des perceptions que leur renvoie le marché immobilier de ce que sont les "bons ou mauvais clients", représentations qui sont construites à travers expériences, perceptions, médiatisation et traditions d'accueil à la différence.

Notes

1 Environ 80 % des personnes utilisent les services d'un agent immobilier lors de l'achat d'une maison.

2 Weber, 1995 (1922).

3 Les indicateurs du choix ethnique de la part du client, selon la perception de l'agent, nous permettent de comprendre l'importance pour les agents immobiliers de faire des affaires à l'intérieur du réseau ethnique.

4 Les tableaux présentés sont construits à partir d'une collection de tableaux croisés à deux variables. Sa conception, dérivée du fait qu'on tient compte de la réponse multiple, vise à simplifier la présentation. Le lecteur verra qu'il est impossible d'additionner les pourcentages pour un total de

100%. Donc, il faut lire les résultats en pourcentage de l'effectif (n) apparaissant en bas de la colonne.

5 S'il est vrai que la société dite d'accueil renferme des groupes autres que les groupes majoritaires, ces derniers contrôlent en grande partie le fonctionnement sociétal dont celui des institutions d'insertion et d'intégration des immigrants.

6 Weber a exploré ces deux dimensions de la relation sociale, l'une relevant plus des liens proches existants entre membres d'une même communauté et l'autre étant plus caractéristique des relations utilitaristes.

7 Max Weber a expliqué l'importance de la langue dans la construction de la relation sociale de communalisation (Weber, 1922). Au cours de la relation sociale utilitariste entre agents et clients, c'est la relation de confiance qui s'imbrique progressivement à la relation formelle d'affaire. Cette relation de confiance s'établit plus facilement dans une communauté de langue.

8 Récemment, lors des États généraux sur la langue, on soulignait l'intérêt de créer un indicateur de réceptivité sociale à l'égard des populations immigrées (Piché, 2001), une suggestion que nous saluons. Son objectif serait essentiellement la mesure de la capacité d'accueil des Québécois, une donnée complémentaire pour mieux appréhender l'intégration des immigrants.

BIBLIOGRAPHIE

BRETON Raymond, 1964. "Institutional Completeness of Ethnic Communities and the Personal Relations of Immigrants", *American Journal of Sociology*, vol. 70, pp. 193-205.

CADWALLADER Martin, 1993. *Migration*, *Residential Mobility, Macro and Micro Approaches,* The University of Wisconsin Press, 267 p.

FARLEY Reynolds, WALTER R. Allen, 1987. *The Color Line and the Quality of Life in America*, New York, Russel Sage, 493 p.

GALSTER George C., 1990b. "Racial Steering by Real Estate Agents : Mechanisms and Motives", *The Review of Black Political Economy*, vol.19, pp. 39-63.

JUTEAU-LEE Danielle, 1979. "La sociologie des frontières ethniques en devenir.", dans D.Juteau-Lee (éd.), *Frontières ethniques en devenir- Emerging Ethnic Boundaries*. Ottawa, pp. 3-21.

MASSEY Douglas S., DENTON Nancy A., 1995, 1993. *American Apartheid*, Collection les Urbanités, Descartes & Cie, Préface

de Sophie Body-Gendrot, 383 p.

MICHELSON, William, M., 1977. *Environmental Choice, Human Behavior and Residential Satisfaction*, New York; Oxford University Press, 403 p.

NEUWIRTH Gertrud, 1969. “A Weberian Outline of a Theory of Community: Its Application to the “Dark Ghetto””, *The British Journal of Sociology*, vol. 20, no. 2, pp. 148-163.

PARÉ Sylvie, 1998. *Le rôle des agents immobiliers dans la ségrégation résidentielle ethnique: processus et mécanismes de production*, Département de sociologie, Faculté des arts et des sciences, Thèse de doctorat, 320 p.

PARÉ Sylvie, 2001. *Le facteur ethnique dans la production de l’espace différencié : relations sociales et transactions immobilières*. Rapport de la recherche postdoctorale, Chaire en relations ethniques, CEETUM, Université de Montréal, 74 p. + annexes.

PICHÉ Victor, 2001. *Vers un indicateur de réceptivité sociale*, Texte de la conférence, Commission des États généraux sur la situation et l’avenir de la langue française au Québec, 16 p.

WEBER Max,1995,1922. *Économie et Société*, Tome 1 et 2, Paris: Plon, 1971, Traduction de Wirtschaft und Gesellschaft, Agora Pocket, 411 p. et 425 p.

WEINFELD Morton, 1998. “ “L’ethnic match” dans l’offre de service est-il possible? Souhaitable? ” *L’immigration et la diversité ethnoculturelle : les défis pour l’entreprise, le point sur les connaissances*, Synthèse des présentations et des échanges, Immigration et métropoles, 27 mars 1998, pp 37-38.

Document généré le 20 août 2020 11:34

Les Cahiers du Gres

Les Cahiers du Gres
Série Diversité urbaine
Groupe de Recherche Ethnicité et Société

Action positive et égalité : une analyse sociologique

Linda Pietrantonio

Volume 2, numéro 1, automne 2001

URI : https://id.erudit.org/iderudit/009423ar
DOI : https://doi.org/10.7202/009423ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Groupe de recherche ethnicité et société
CEETUM

ISSN

1499-0431 (imprimé)
1499-044X (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Pietrantonio, L. (2001). Action positive et égalité : une analyse sociologique. *Les Cahiers du Gres*, *2* (1), 55–71. https://doi.org/10.7202/009423ar

Tous droits réservés © Les Cahiers du Gres, 2001

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Linda PIETRANTONIO, Ph.D
Département de sociologie
Université de Montréal

ACTION POSITIVE ET ÉGALITÉ : UNE ANALYSE SOCIOLOGIQUE

Depuis trente ans, opinions et études scientifiques sur les politiques sociales dites d'action positive[1] s'appuient sur la notion d'égalité pour favoriser la mise en place et la pratique de ces politiques, mais aussi pour les dénoncer. Le recours à la notion d'égalité dans l'argumentation sociale et scientifique sur l'action positive paraît obligé, cependant peu d'études se sont interrogées sur ces usages apparemment différenciés de l'égalité où celle-ci sert à la fois une argumentation <pro> et une argumentation <contre> ces politiques. Doit-on alors parler de l'ambiguïté du concept d'égalité ? À l'instar de Michel Pêcheux (1979), nous sommes d'avis que tout terme social d'usage important et qualifié d'ambigu révèle en fait la présence de rapports de force. Une étude de la structuration sociologique de la notion égalité à partir des catégories d'analyse <majoritaire> et <minoritaire> nous a permis d'examiner sous un nouveau jour les débats de légitimation/délégitimation de l'action positive (Pietrantonio, 1999). Cette étude relève divers usages explicites et implicites de l'égalité et on peut lire à travers ces usages les rapports sociaux concrets entre groupes majoritaires et minoritaires, dans leur dimension discursive. Ce texte rend compte de cette analyse sociologique de l'égalité développée dans le cadre de l'examen du discours social scientifique sur l'action positive. L'étude démontre que l'ambiguïté du concept d'égalité au sein du discours social sur l'action positive renvoie en fait à des rapports sociaux de pouvoir.

L'action positive ou de l'égalité juridique à l'égalité factuelle

Même s'il existe des différences notables quant aux types de mesures qui caractérisent la pratique de l'action positive selon les sociétés occidentales, ces politiques et leur conceptualisation sont en quelque sorte l'admission que l'*égalité* est un fait de structure. Mais les politiques d'action positive sont aussi liées à l'admission sociale que l'*inégalité* est aussi un fait de structure.

Ces mesures antidiscriminatoires partent du même substrat légal, et on y identifie, de la Suède au Québec en passant par les États-Unis, les mêmes constats et finalités : soit la persistance de pratiques discriminatoires (mises en évidence notamment sur le marché de l'emploi) à l'égard des femmes et autres groupes sociaux minoritaires et la mise en œuvre de moyens ou d'outils pour contrer ces pratiques qui passent par une spécification

juridique de l'égalité.

Suivant la reconnaissance sociale du phénomène de discrimination systémique[2] et son ancrage juridique au sein des « droits à l'égalité », la plupart des législations sur l'action positive se caractérisent par trois dimensions (Delphy 1995) :

1. Au-delà de l'obligation législative que suggère le droit à l'égalité associé à la reconnaissance des droits de la personne ou des droits humains, les sociétés concernées par les mesures d'action positive doivent trouver les moyens de « mettre en œuvre » l'égalité. Il n'y a toutefois pas d'obligation de conformité des mesures d'une société à l'autre, d'où la variété des mesures[3].

2. À l'obligation de fonder des moyens de « mise en œuvre de l'égalité » s'ajoute l'obligation des « résultats » ; mieux connue sous le nom de « égalité des résultats ». Au Canada, ces mesures sont perçues comme un préalable à l'exercice du droit à « l'égalité des chances » pour les groupes de populations dites discriminées[4].

3. La législation entourant ces mesures prévoit qu'une telle application du principe de l'égalité est réputée non discriminatoire. On peut trouver le qualificatif « mesures préférentielles » à l'énoncé de ce dispositif législatif.

Le réaménagement juridique de la notion égalité, qu'a suscité la conception de ces politiques[5], constitue l'un des principaux fondements de la controverse sociale qu'elles connaissent. Cette spécification du droit à l'égalité est un lieu de cristallisation des débats sur l'action positive. Elle suggère, entre autres, l'idée d'une « mise en œuvre » de l'égalité, voire de sa pratique, et éventuellement de « l'atteinte » de l'égalité. Ce sens d'une égalité « pratiquée » et que l'on peut éventuellement mesurer, occupe désormais une place importante dans la définition des enjeux égalitaires. Mais quelle place les rapports sociaux inégalitaires occupent-ils, dans la définition de ces enjeux?

D'égalité et de <places sociales> : une société en ordre

De manière générale on estime que les politiques d'action positive constituent un nouveau mode d'attribution des places sociales, parmi lesquelles les emplois, et la notion égalité traverse l'ensemble des thèmes les plus usités dans l'appréciation sociale de ces politiques, soit le mérite, la compétence, la justice, la discrimination ou la discrimination à rebours, etc. On observe aussi, dans les appréciations savantes de ces politiques, que tant ses défenseurs que ses opposants montrent des usages de la notion égalité proches du sens commun, et que les positions même sur l'action positive, sont souvent le prolongement argumenté scientifiquement de la pensée sociale de sens commun sur ces politiques. C'est en effet ce que nous avons pu observer sur une

période de près de cinq ans pendant lesquelles nous avons eu l'occasion d'entendre des discussions (non sollicitées de notre part) sur l'action positive dans le cadre de formations professionnelles préparées pour divers publics dans des lieux où on allait implanter un « programme d'accès à l'égalité » et dans le cadre de conversations libres entendues en divers lieux. Par exemple, la menace de la perversion de l'ordre social, que l'on définit comme égalitaire et que l'on dit assuré par le principe méritocratique (suivant la conception de l'égalité des chances la plus répandue), pourra fonder une perspective de délégitimation de l'action positive. Mais c'est aussi au nom de l'égalité, une égalité à caractère téléologique, que l'on veut concrète et pratiquée, que l'on justifie la mise en place de ces politiques. En clair, la notion égalité au centre des débats (scientifiques, mais aussi non scientifiques) sur l'action positive sert autant de justificatif d'un ordre social à maintenir que de justificatif d'un ordre social à changer.

Les débats entourant la mise en place de mesures d'action positive traduisent une conscience aiguë des interlocuteurs sur les enjeux associés à ces mesures, dont un des plus importants se rapporte à « l'ordre social » et à sa constitution, voire sa justification. Que ces politiques soient jugées subversives par certains qui y voient l'occasion de changer les modes d'attribution des places sociales ou qu'on y voit au contraire l'occasion d'une nouvelle mystification dans le fait de changer des pratiques sociales au sein d'une structure qui, elle, reste inchangée, on peut observer que c'est sur la notion d'ordre social que se fonde l'unité de ces débats ou si on veut que se rejoignent les positions <pour> et <contre> l'action positive. Être <pour> ou être <contre> ces politiques sociales d'action positive, c'est leur conférer un pouvoir d'impact non négligeable, qui indique la centralité de la question de l'ordre social au sein de ces débats. Toutefois, plutôt que la constitution d'un certain ordre social, la question de la constitution même des majoritaires et des minoritaires au sein de cet ordre - réputé égalitaire ou inégalitaire - nous apparaît tout aussi centrale.

Un point aveugle dans l'appréciation sociale/scientifique des politiques d'action positive

Cette question a été relativement peu exploitée au sein de la recherche sur ces politiques sociales. À ce jour, peu d'études ont procédé à l'appréciation scientifique de ces politiques sociales en notant que les groupes minoritaires (ceux auxquels sont destinés ces politiques : les femmes, les Noirs, ceux qu'au Canada on appelle les « minorités visibles », et qu'au Québec on désigne plus volontiers par l'expression les membres des « communautés culturelles »[6], etc.) se constituent à l'intérieur de relations sociales. La catégorie minori-

taire elle-même ne fait pas tant l'objet d'interrogations au sein de l'analyse de ces politiques. La catégorie majoritaire non plus ; les analyses se centrant plutôt sur la « gestion sociale » du fait minoritaire constaté.

Si avec l'avènement juridique de l'action positive on reconnaît que le phénomène de discrimination touche des minoritaires ou mieux, des groupes d'individus désignés socialement par le sexe, la race, l'ethnicité cette catégorisation/désignation ne fait pas elle l'objet d'examen[7]. La désignation des groupes sociaux (minoritaires) en tant que processus qui s'inscrit à l'intérieur de relations sociales d'un type spécifique est peu examinée dans l'appréciation sociale des politiques dites d'action positive, sauf exception (par exemple, McAll 1990; Sociologie et sociétés 1992). Elle ne fait pas non plus l'objet d'examen dans les entreprises où on a implanté ces politiques[8]. Pourtant, les places sociales occupées par les majoritaires et les minoritaires sont bien au nombre des considérations sur la constitution de l'ordre social – voire sa justification -, qu'il soit pensé comme égalitaire ou comme inégalitaire. *Si l'égalité au sein des discours sociaux sur l'action positive renvoie à l'idée d'ordre social, comment les majoritaires et les minoritaires sont-ils pensés au sein de cet ordre ?* Quels sont alors, les rapports de ces derniers à *l'égalité* ? Comment ces rapports s'établissent-ils ? Ces questions permettent d'aborder la notion égalité dans une perspective relationnelle, au-delà de considérations axiologiques, soit dans une perspective proprement sociologique.

Les politiques d'action positive, leur conceptualisation et les débats scientifiques auxquels elles donnent lieu sont l'occasion de compréhension des différentes lectures qui sont faites de l'ordre constitutif des « égaux » et des « inégaux ». La conception même de l'action positive fondée à la fois sur la reconnaissance de l'inégalité d'accès, par exemple au marché du travail – sur la base des appartenances ethniques, sexuelles et raciales – et sur le principe d'une égalité actualisée, de même que les débats auxquels donne lieu la pratique de ces politiques, offrent ainsi l'occasion d'une analyse de ce que *l'égalité* traduit des rapports sociaux inégalitaires et ainsi des groupes majoritaires et minoritaires, que nous considérons comme se constituant au sein de ces rapports. Les fondements sociaux/politiques et la conception sociale de ces politiques, tout autant que ce qu'on en dit socialement, y compris scientifiquement, renvoient à ces relations de pouvoir et à la compréhension qu'on en a.

C'est en quelque sorte de ce point aveugle dans l'appréciation des politiques sociales d'action positive, mais aussi considérant l'absence de théorisation de la notion d'égalité en sociologie, que nous nous sommes penchées sur *la structuration sociologique de la notion égalité*, telle qu'on peut la

trouver au sein des débats sur l'action positive.

C'est ainsi en regard des rapports des majoritaires et des minoritaires à l'égalité que nous parlons de *structuration sociologique de la notion égalité*. L'expression renvoie en quelque sorte à un postulat qui préside à notre analyse, à savoir que nous considérons que sans l'existence de rapports de pouvoir – qui constituent les majoritaires et les minoritaires – on ne saurait parler d'égalité. Entendons par là que la catégorie égalité (lorsqu'elle se rapporte à des individus ou à des situations qu'ils vivent) ne serait pas utile socialement, et donc qu'on y aurait pas recours, s'il n'y avait pas cette conscience sociale de l'existence de ces rapports sociaux de pouvoirs - que ceux-ci soient reconnus ou niés, perçus ou non dans toute leur complexité, ne change rien à l'affaire. L'usage que nous faisons de l'expression *la structuration sociologique de la notion égalité* est aussi destiné à nommer et (à commencer) à cerner ce champ de recherche encore inexploré, où la catégorie égalité est considérée dans une perspective proprement sociologique. On pose aussi comme prémisse, on l'aura compris, que l'égalité se constitue socialement, comme idée mais aussi comme rapport (social) et comme représentation (de structure).

Du point de vue méthodologique

D'un point de vue méthodologique, nous avons pratiqué cette analyse sociologique de l'égalité en exploitant à des fins d'analyse discursive les catégories <majoritaire> et <minoritaire> qui sont usitées en sociologie des relations ethniques et des rapports sociaux de race et de sexe et qui renvoient à l'idée de pouvoir : soit un pouvoir socialement différencié, qui fonde notamment la revendication égalitaire[9]. L'analyse s'est centrée sur un ensemble d'appréciations scientifiques de l'action positive de disciplines diverses (sociologie/anthropologie, sciences économiques, philosophie politique et sciences juridiques), soit l'ensemble des disciplines qui ont abordé la question de l'action positive. Ce corpus représentait des positions <pour> et <contre> l'action positive et nous pouvions y trouver chacun des groupes minoritaires concernés par l'action positive. Le corpus retenu ne se voulait pas exhaustif ni comparatif mais illustratif des principales positions sur l'action positive et non sur *l'égalité*. Cependant, dans un corpus « pré-test », on a aussi considéré des jugements, ainsi que des documents institutionnels relatifs à l'égalité. On parle ici de textes canadiens, américains et français (pour plus de détails sur la constitution du corpus, voir Pietrantonio 1999, pp. 85-98). À cet égard, il nous faut mentionner que nous avons remarqué une certaine parité dans les textes de ces divers contextes nationaux concernant la manière d'aborder l'égalité et d'en définir les enjeux s'y rattachant. Ce qui tendrait

à montrer la force extraordinaire de ce substrat idéologique que porte la notion d'égalité ou encore l'étendue du consensus culturel en jeu avec la pratique de l'action positive. Autre précision : les textes scientifiques de notre corpus ont été retenus en tant que représentatif du discours social sur les politiques d'action positive et non au titre de discours individuel. Par conséquent, tel qu'on le verra dans la section suivante, les références de ces textes, comme les extraits que nous produisons pour fin d'analyse, ne sont pas personnalisés. Seul un renvoi à la discipline et à la structure <pour> ou <contre> l'action positive est indiqué. Il est à noter que notre analyse discursive a considéré chacun des textes dans leur entièreté et que ces derniers ont ensuite été comparés entre eux à partir d'une grille d'examen dont nous ne pouvons rendre compte ici faute d'espace. Pour l'essentiel, à travers cet examen de la production discursive scientifique sur l'action positive, qui est caractérisée par la forme d'opposition <pour>/<contre>, nous avons cherché à reconstituer les compréhensions de la constitution de l'ordre social égalitaire ou inégalitaire en vertu desquelles les perceptions/appréciations savantes face à l'action positive sont formulées. Et cela en prenant un angle précis : soit les différentes conceptualisations scientifiques de groupes sociaux majoritaires et minoritaires par le prisme de la notion égalité. On a procédé de la sorte afin de commencer à cerner comment l'égalité est définie entre ces groupes ou comment l'égalité se définit à partir de l'appartenance à ces groupes. Nous indiquons ci-dessous quelques-uns des principaux résultats de cette étude de la structuration sociologique de la notion égalité, pratiquée à partir des catégories d'analyse sociologique <majoritaire > et <minoritaire>.

La structuration sociologique de la notion égalité au sein des discours scientifiques sur l'action positive : des résultats d'analyse

Concernant l'action positive, le fait suivant est à signaler : notre analyse montre que *les effets* des politiques sociales d'action positive sont généralement évalués non pas tant à partir de leurs incidences sur les groupes sociaux minoritaires auxquels elles sont pourtant destinées, mais bien à partir de leurs *effets bénéfiques* ou *néfastes* pour le groupe majoritaire, le groupe social de référence[10]. Les effets positifs comme les effets négatifs de ces politiques concernent d'abord la structure sociale. L'extrait que nous présentons ci-dessous est issu d'un texte de philosophie politique à structure <pour> l'action positive. Il s'agit des derniers énoncés d'un texte d'une vingtaine de pages destiné à faire valoir l'utilité de la mise en œuvre des politiques d'action positive. Signalons que les premiers énoncés du texte annonçaient le développement « d'une théorie adéquate de l'égalité » parce que « [l]es difficultés théoriques posées

par la notion d'action positive tiennent en fin de compte à *l'ambiguïté du concept de l'égalité* » (nos italiques). Sans développer plus avant cette idée d'ambiguïté de l'égalité, l'argumentaire du texte se déploiera en fait par l'exemplification d'un « exercice de réciprocité des perspectives » pratiqué au titre de « principe de la justice en tant que réversibilité » dont la finalité consiste à … « assurer le maintien de la probité du système » :

> *« […] Un Blanc intéressé à préserver la structure fondamentale de la société, et à réaliser l'intégration de tous les membres de la société en un système uni de production et de distribution, serait par conséquent d'accord pour implanter des programmes provisoires d'action positive même s'ils ont pour effet de diminuer ses propres chances d'obtenir certaines denrées rares. En somme, vue à partir de la réciprocité totale de toutes les perspectives pertinentes, l'action positive ne prive finalement aucun individu de son droit d'être traité en égal ».* […] En outre, l'action positive […] *remanie les places de certains individus, mais par là même elle maintient intacte les structures du pouvoir* et les hiérarchies professionnelles existantes » (nos italiques).

C'est à la légitimation de l'ordre social qu'est orienté le déploiement argumentatif de ce texte, tout autant qu'à la légitimation de l'action positive - pour le groupe social de référence (« un Blanc ») auquel est en fait destiné ce texte. La légitimité de l'action positive pour les minoritaires n'est ici pas questionnée. Elle ne constitue pas l'objet de ce texte, non plus que le phénomène de discrimination. On constate aussi qu'il y a des <places> (sociales) et que ces « places de *certains individus*» sont en fait celles du groupe social de référence (celui « intéressé à *préserver* la structure fondamentale de la société, et à *réaliser l'intégration de tous*… »), soit : le sujet social ou l'agent; celui qui agit (« <préserve> la structure »>; <est … « d'accord pour »>; <laisse sa « place »>; <réalise « l'intégration de tous »>). Mais attirons l'attention sur cet autre extrait : « …*l'action positive ne prive finalement aucun individu de son droit d'être traité en égal* ». Dans ce texte social, nous n'avons rencontré aucune occurrence où l'action positive aura été examinée sous cet angle précis, soit <priver un individu de son droit d'être traité en *égal*>, pour les groupes sociaux minoritaires. Les « individus » de l'expression « *ne prive finalement aucun individu*… » ne sont en fait que des individus du groupe social de référence, le groupe majoritaire. Nulle part en effet, dans ce texte social à structure <pour> ni d'ailleurs dans aucun texte social sur l'action positive, lu ou entendu, scientifique ou de sens commun, n'avons-nous rencontré ce type d'énoncé pour la catégorie sociologique <minoritaire>. Dans

l'ensemble de notre corpus, les seules occurrences où l'action positive est dite *<priver un individu de son droit d'être traité en égal >* sont les occurrences qui concernent le groupe sociologique <majoritaire>. La conclusion de ce texte paraît concerner <tous les individus> alors qu'en fait elle ne concerne que les individus du groupe social de référence - **le seul sujet social possible dans les occurrences où l'action positive est associée à une privation, quelle qu'elle soit** - et cela à partir d'un exercice dit de « réciprocité » (« la justice en tant que réversibilité ») qui suppose une symétrie sociale, ici en regard de l'égalité, des groupes sociaux en examen.

De même, la dynamique du fonctionnement de cette structure sociale est décrite en regard d'actions posées par le groupe majoritaire; actions qui rendent compte ainsi d'une pratique de l'égalité dont on défend l'existence. En ce cas, on se réfère à l'idée de libre circulation du marché et des biens et à l'idée de compétition.

> « […] la consécration légale ou institutionnelle du pouvoir *d'échanger entre deux agents* aux conditions qui élèvent forcément *le bien-être de l'un et de l'autre des deux échangeurs* » (nos italiques).

L'extrait est relevé d'un texte de sciences économiques, dont le déploiement discursif est destiné à prévenir contre la menace à la « liberté » que constitue la pratique de l'action positive. Dans l'enchaînement discursif, l'égalité des chances, qui est « tradition occidentale », sert un ordre marqué par l'efficacité et motivé par la « liberté ». Le pouvoir des « échangeurs » assure la dynamique d'un marché aux effets bénéfiques… sur ces derniers. Dans ce texte à structure <contre> l'action positive, les femmes ne sont en aucune occurrence considérées comme des « échangeurs ».

> « En l'absence de discrimination, *tant que les femmes auront des enfants* et qu'elles auront une perception semblable de leur carrière, *le marché l'enregistrera et créera des écarts de traitements.* […] *Si les femmes évoluent*, le résultat s'enregistrera quelque part dans *le marché* » (nos italiques).

> « L'entreprise qui ferait *la bêtise de discriminer* aurait des coûts de production plus élevés, ses profits seraient plus bas ». [Discriminer] « pénaliserait l'entreprise : Voilà la position-clé. C'est l'employeur qui souffrirait de discrimination » (nos italiques).

Tel que l'indiquent ces deux extraits, le cœur de ce texte de sciences économiques est motivé par la (re)définition de la « discrimination ». Le texte analyse ainsi le phénomène de discrimination systémique que vivraient « les femmes » en faisant valoir l'idée que ce

phénomène serait le résultat non pas du « *marché* » ou d'une « *entreprise* » mais plutôt d'une *nature* spécifique des femmes, exprimée par l'entremise de la maternité (le fait <d'avoir> des enfants) et ses effets psychologiques sur la « perception… ». Les femmes sont ici, par trait de *nature*, hors du champ de « l'égalité des chances » par leur propre « perception », et devraient <évoluer> afin de rejoindre ce champ des « échangeurs » - dont on constate qu'eux et eux seuls entretiennent un rapport de contiguïté avec ce champ, par leur seule *médiation* personnelle : l'action (<l'échange>) plutôt que la « perception ».

L'égalité dans les discours sociaux scientifiques sur l'action positive, dont l'actualisation est largement débattue, n'est cependant pas remise en cause. En fait, elle se réfère principalement à une situation sociale générique, soit l'absence de discrimination ou d'entraves. Dans l'ensemble des textes, l'égalité veut dire <ne pas être de ceux qui sont discriminés>, soit être dans ce lieu social de l'égalité, le plus souvent défini, en implicite, par le marché du travail. Elle veut dire aussi ne pas être « défavorisé » et sert à « se faire valoir », sens qui indique l'idée d'une reconnaissance sociale que favoriserait « *l'accès* (sans entrave) à l'égalité ». En ce sens, notre analyse montre une égalité qui se définit essentiellement par les conditions sociales qu'on peut dire être le fait de majoritaires, par ailleurs idéalisées par tous, majoritaires et minoritaires.

> « [les minoritaires]… vantent peu les mérites de l'action positive, sauf pour souligner qu'elle donnera peut-être une pulsion aux immigrants pour *se faire valoir, une fois* qu'ils seront *mis sur un même pied d'égalité* » (nos italiques) (texte de sociologie/anthropologie à structure <contre> l'action positive).

Notons, au passage, la référence implicite (soit, non spécifiée) du « même » dans l'expression « le *même* pied d'égalité ». Ainsi que nous l'avons signalé plus haut, les deux thématisations de l'égalité les plus importantes que nous avons relevées dans l'ensemble de notre corpus sont *l'égalité revendiquée* (l'égalité à atteindre) et l'*égalité défense d'un état* (l'égalité à préserver). Mais l'égalité apparaît aussi comme un <état social> pour la catégorie de référence (majoritaire) d'abord et avant toute analyse, ce qui revient à dire que la situation sociale de référence, celle des majoritaires, que traduit la notion égalité (par exemple dans son sens le plus prégnant : le fait de « n'être pas discriminé » ou « défavorisé »), ne fait pas l'objet d'analyse. Dans aucun des textes analysés, l'égalité n'est <état social> pour la catégorie minoritaire d'abord et avant toute analyse. Ce fait que notre pratique d'analyse a pu mettre au jour révèle un défaut de symétrie de conceptualisation du rapport des

uns et des autres majoritaires et minoritaires à l'éga-lité[11]. Il y a bel et bien une dualité de l'égalité, que l'on peut identifier au sein de textes sur l'action positive – et que l'on peut relever par exemple par l'expression ironique « certains sont plus égaux que d'autres »[12] -, mais cette dualité n'est pas symétrique, et ne paraît pas non plus relationnelle. Autrement dit, on ne considère nulle part, dans aucune occurrence donc, que l'égalité s'établit à partir de rapports so-ciaux – que ceux-ci soient de groupe (s) à groupe (s) ou d'individu (s) à individu (s) -, mais dans tous les textes examinés on retrouve une égalité qui s'établit dans le rapport des individus à la structure sociale.

Notre pratique d'analyse nous a pourtant placé devant le constat suivant : l'égalité à laquelle « accèdent » les minoritaires n'est pas une égalité entre minoritaires mais une égalité dont le référent est le groupe social majoritaire, tant dans sa dimension concrète que symbolique. L'égalité, on peut le comprendre alors, n'a de sens que dans une perspective relationnelle, même si ce fait n'apparaît dans aucun des textes étudiés; que cette relation se fasse aussi intra-groupe n'apparaît pas non plus de manière explicite. On peut cependant la lire de manière implicite dans l'expression les <libres échangeurs> - qui feraient <fonctionner un ordre social de gens libres… d'entrer en compétition>. Dans les textes scientifiques sur l'action positive, c'est ainsi la dynamisation de l'égalité qui pose problème, et non pas l'égalité elle-même. Mais on doit ajouter : la dynamisation de l'égalité pour les minoritaires.

Ainsi, l'égalité existe. Et elle est à atteindre ou à protéger. On peut en trouver une sorte de preuve dans l'idée suivante observée au sein de notre corpus : on ne songe pas à débattre longuement de l'action positive pratiquée par des minoritaires, qui pratiqueraient pour ainsi dire une « embauche préférentielle » en s'embauchant entre eux et en excluant les majoritaires[13]. L'extrait que nous présentons ci-dessous est tiré d'un texte en sociologie/anthropologie à structure <contre> l'action positive :

> « … il y avait quasi unanimité chez nos interlocuteurs à ne pas mettre le phénomène de *sous-économie ethnique* (italiques du texte) – *des entreprises créées par des minoritaires* et qui emploient de préférence des travailleurs de même origine – sur le même pied que l'exclusion de minoritaires par des majoritaires. Presque tous approuvent ces initiatives, dans la mesure où il n'y a pas d'exploitation des immigrants, même s'ils regrettent *l'existence de ghettos d'emplois. Plutôt que de considérer ces pratiques contradictoires avec l'esprit de l'action positive, il s'agit de moyens d'accès non pas à l'égalité, mais* à l'emploi pour ceux qui n'en auraient pas

autrement… » (nos italiques).

Si on déplore ce genre de pratique d'embauche « préférentielle », chez les minoritaires par des minoritaires, en disant qu'elle crée des « ghettos d'emploi », **on ne songe pas apparemment à débattre de ce type d'action positive avec le thème de l'égalité** (« *[p]lutôt que de considérer ces pratiques contradictoires avec l'esprit de l'action positive, il s'agit de moyens d'accès non pas à l'égalité, mais*…. »). On sait alors que l'égalité ne se trouve pas au sein de ce type d'emplois – chez les minoritaires. « L'embauche préférentielle » chez les minoritaires ne porte pas atteinte à l'égalité, comme on conçoit que ce soit le cas chez les majoritaires. Le thème de l'égalité pour débattre des politiques d'action positive (chez les majoritaires) apparaît ici clairement – dans une échappée de sens. Notons au passage qu'on ne songe pas non plus au thème du « mérite » pour qualifier les motifs d'attribution de ces emplois. Ce fait montre l'importance de l'idéologie méritocratique dans la conception de l'égalité, ou sa représentation, et la centralité de la notion <égalité> comme descriptive du lieu social <majoritaire>, lequel est circonscrit principalement par « le marché de l'emploi » - mais un marché de l'emploi qui n'est pas qualifié de « ghetto d'emploi ». On constate ainsi que l'expression « ghetto d'emploi » ne renvoie pas tant au type d'emploi exercé mais bien aux groupes d'individus qui le pratiquent[14].

Enfin, suivant notre pratique d'analyse, on peut dire que dans toutes les occurrences et thématisations diversifiées de l'égalité, observées au sein de textes scientifiques sur l'action positive, il est un référent qui oriente sa définition sociale, mais qui ne quitte jamais le lieu de l'implicite. En vertu de ce référent on parlera alors de « déviation » de l'égalité ou de « dérogation » au principe de l'égalité qu'instaurerait la pratique de l'action positive, et cela que l'on soit <pour> ou <contre> les pratiques d'action positive.

> « *L'objection majeure soulevée contre les programmes d'action positive vient du fait qu'ils procurent un traitement préférentiel aux minorités, au détriment du groupe majoritaire,* et cela constitue de la discrimination à rebours. *N'est-il pas paradoxal,* en effet, *que dans le but d'en arriver à une plus grande égalité*, à long terme, *l'on doive prendre des mesures qui*, à court terme, *vont directement à l'encontre du principe même de l'égalité* » (nos italiques).

Dans cet extrait issu d'un texte de sciences juridiques à structure <pour> l'action positive, observons seulement que, par un procédé discursif de contiguïté, faire « *au détriment du groupe majoritaire* » (ici par un « traitement préférentiel aux minorités »), c'est <aller « *à l'encontre du principe même de l'éga-*

lité »>. Dans un autre extrait du même texte, on peut voir le référent implicite de l'égalité spécifié :

> « *Si la majeure partie du problème de l'égalité* pouvait se résoudre en *démontrant que les femmes ont les mêmes capacités que les hommes…* » (nos italiques).

On peut lire ici le référent qui oriente le sens social de l'égalité mais aussi le référent des « capacités » sociales – qui mènent à l'égalité. Ce référent qui oriente la conduite du discours social sur l'égalité et l'asymétrie de sa conceptualisation selon les catégories majoritaires et minoritaires ne paraît pas porté à la conscience des producteurs de ces textes sociaux. Cette obstruction perceptive découle, nous semble-t-il, d'une évidence sociale partagée par tous, majoritaires et minoritaires, et non questionnée, à savoir que l'égalité est pensée comme un symétrique social. Derrière cette apparente symétrie, un sort différent est pourtant fait à l'égalité des uns et des autres avant toute analyse et à l'analyse. Au sein de notre corps de textes, c'est le groupe majoritaire en tant que groupe matériel autant que groupe symbolique à valeur de référence que nous avons rencontré le plus souvent. Suivant les chaînes de sens où nous retrouvions ce majoritaire, on a pu observer de manière constante que le rapport de ce dernier à l'égalité est établi par contiguïté et non par opposition comme c'est le cas pour la catégorie <minoritaire>. À titre d'exemple ici, mentionnons que le thème de « l'égalité dans la différence » (aussi présent dans les textes scientifiques sur l'action positive) ne concerne que les minoritaires – les seuls à être définis (socialement) par la notion « différence », que l'on oppose à « égalité »[15]. Dans un autre extrait du texte de philosophie politique à structure <pour>, on peut lire ci-dessous un exemple de dissymétrie de conceptualisation des majoritaires et des minoritaires devant l'égalité mais aussi devant l'appréciation d'une situation sociale qui peut être commune, soit <postuler pour un emploi>:

> « […] En effet, *à partir de la réciprocité des perspectives, le désir d'action positive afin d'effectuer la transition entre l'infériorité et l'égalité* semble être moralement supérieur *à la préoccupation du Blanc* de réduire l'angoisse causée *par la peur d'échouer pour l'emploi qu'il postule* » (nos italiques).

On peut observer que « *l'égalité* » et « *l'infériorité* » sont deux espaces sociaux séparés; qu'on ne peut être (sociologiquement) dans l'un (l'espace social de l'égalité) et dans l'autre (l'espace social de l'infériorité) à la fois, puisqu'il y a « transition à effectuer » (pour les minoritaires seulement). Notons aussi que l'opposé social de l'égalité n'est pas ici l'inégalité ou les inégalités mais bien « l'infériorité » - laquelle infériorité ne connote pas exclusivement des référents de

socialité et exclut certainement toute analyse en termes de rapports sociaux. De même, on remarquera que « l'angoisse causée par la peur d'échouer pour l'emploi qu'*il* postule » est restreinte dans son usage au groupe social de référence (ici le « Blanc »). Nulle part dans ce texte ni au sein d'autres textes à structure <contre> et à structure <pour> n'avons-nous rencontré d'occurrence où « l'angoisse causée par la peur d'échouer pour l'emploi qu'*il* postule » est le fait des minoritaires. Non pas que ce ne soit pas possible, mais le fait n'est pas considéré. « *La peur d'échouer pour l'emploi qu'il [le Blanc] postule* » n'est causée ici ni par une « infériorité » ressentie ou désignée par d'autres ni par crainte de compétence non reconnue mais bien par la pratique de l'action positive. Dans ce même sens, la forme <postuler pour un emploi> est généralement réservée au sein de ce texte au groupe social de référence, alors que l'on trouve la forme < « convoiter » un emploi> pour la catégorie minoritaire. Connotation : convoiter… « le bien d'autrui » ou « désirer une chose qui appartient à un autre » (*Le Petit Robert* 2000).

Remarques conclusives

L'une des conclusions importantes de notre analyse 'est que l'égalité, telle qu'elle est usitée dans les textes scientifiques sur l'action positive, ne remet pas en cause l'ordre social existant. S'il y a revendication égalitaire, celle-ci n'émane plus seulement de groupes minoritaires et ces derniers réclament, pour ainsi dire rapidement, surtout des aménagements. Avec l'action positive, la lutte des minoritaires pour « l'atteinte de l'égalité » se fait au sein d'une structure déjà existante, et dont on prétend qu'elle peut être « adaptée ». C'est là que se situe principalement la discussion sur les enjeux égalitaires. Contrairement au projet sociopolitique du 18e siècle, ce n'est pas la structure sociale qu'il faut changer, mais bien les mesures d'accès pour les groupes sociaux minoritaires. Cette distinction majeure éclaire peut-être implicitement un des sens sociaux que recouvre la notion égalité tel qu'on a pu l'observer au sein de textes scientifiques <pour> et <contre> l'action positive : soit d'être descriptive de la structure sociale et du groupe social de référence. Notre analyse montre que ces politiques d'action positive sont aussi pensées dans une perspective de maintien d'une structure sociale où le pouvoir est différencié par l'appartenance à des catégories (minoritaires) de sexe, de race, d'ethnicité. Les types ou systèmes de compréhension des sources des inégalités et de l'égalité que révèlent la controverse sur l'égalité et la justice au sein des débats sur l'action positive achoppent sur la saisie de la spécificité des rapports de pouvoir entre majoritaires et minoritaires. Entre les positions qui indiquent la nécessité de combattre la discrimination par ces politiques et celles qui indiquent que ces politiques créent de la discrimination envers

les majoritaires et pervertissent le système, la catégorisation/désignation/spécification des minoritaires demeure impensée et avec elle, les rapports sociaux de pouvoir qui les constituent tels, catégorisés, désignés, spécifiés, jusqu'à l'intérieur de la norme symbolique et concrète que constitue l'égalité. À cet égard, le type de compréhension des rapports entre les majoritaires et les minoritaires demeure capital, et le rapport des majoritaires et des minoritaires à l'égalité à être documenté plus avant – dans une perspective sociologique.

Notre étude révèle que ce qui est disputé avec la notion égalité, c'est entre autres un lieu social, une situation sociale qui sont exempts d'entraves ou de discrimination. Ainsi, on s'aperçoit que l'égalité au sein des textes sur l'action positive décrit non seulement une structure sociale, perçue comme égalitaire, mais tout autant une situation sociale idéalisée et pour telle revendiquée, qu'une situation sociale existante, celle du majoritaire qui ne subit pas de discrimination – sur le marché de l'emploi. Il y a là bien peu d'ambiguïté.

Notes

1 Ce que nous appelons des « politiques d'action positive » connaît diverses appellations, dont la plus connue est sans doute l'appellation américaine « *Affirmative Action Program* ». Au Québec, on parle de « programmes d'accès à l'égalité », alors que les autres provinces canadiennes usent de l'appellation « Équité en emploi ». En France, on a utilisé l'expression « programmes d'égalité professionnelle », mais aussi « discrimination positive » - pour ne nommer que ces quelques sociétés. Nous retenons l'expression « action positive » comme une appellation générique.

2 Pour une analyse du phénomène de discrimination systémique au Québec voir : Chicha-Pontbriand, Marie-Thérèse (1989); Garon, Muriel (1986); Dusseault, Ginette (1983); McAll, Christopher (1990).

3 Les mesures d'action positive sont régies par des conditions que l'on retrouve dans les conventions internationales contre la discrimination sexuelle et raciale. À ce titre, mentionnons *la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* de l'Organisation des Nations Unies et la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*.

4 Cette position a été défendue notamment par la Juge Rosalie Silberman Abella (1984) ainsi que par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.

5 Au Canada, *la Charte canadienne des droits et libertés* élaborée autour du droit à l'éga-lité fût amendée afin de prescrire un traitement égalitaire à partir de l'appartenance de catégories raciales, ethniques et sexuelles, ainsi qu'à partir d'autres catégories liées à un processus de minorisation tels le handicap physique ou mental. Il en fut de même au Québec.

6 L'expression est encore usitée malgré la loi constitutive du Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI), qui a remplacé le Ministère des *Communautés culturelles* et de l'Immigration (MCCI), en 1996 (nos italiques).

7 On peut toutefois s'inquiéter du caractère factice de certaines catégories, comme on l'a fait notamment au Canada avec la catégorie « minorité visible », ou encore dénoncer les effets de l'usage de ces catégories par l'État en invoquant « l'ethnicisation » et ses manquements supposés à l'universalisme, tel qu'en font foi les débats actuels sur le pluralisme normatif, mais rarement aborde-t-on ces catégories (majoritaire et minoritaire) comme produites à l'intérieur d'un rapport social.

8 Notons que cette dimension de la recherche sur l'action positive, soit la recherche empirique dans les entreprises qui ont mis en place des mesures d'action positive, est restée relativement peu développée en comparaison des travaux qui se sont penchés sur les effets macro-sociaux de ces politiques.

9 Le développement de notre pratique d'analyse s'est appuyé sur une approche théorique qui considère les groupes sociaux majoritaires et minoritaires dans leurs dimensions constitutives. Voir notamment Guillaumin (1972); Juteau (1999); Pietrantonio (2000); Pietrantonio (1999).

10 Les exceptions à cet égard sont le fait de travaux qui se penchent plus spécifiquement sur le phénomène de discrimination systémique pour l'appréciation scientifique de ces politiques.

11 Nous avons observé ailleurs (Pietrantonio 2000) cette symétrie déficiente dans la saisie scientifique des majoritaires et des minoritaires, au sein de problématisations sociales diverses qui les mettent en scène. Cette symétrie déficiente n'est ainsi pas le seul fait de la notion égalité – le fait est à signaler.

12 Expression présente dans notre corpus et rendue célèbre par la fable de George Orwell (1981) [1945], *La ferme des animaux* : « Tous les animaux sont égaux, mais (il semble que cela ait été rajouté) il y en a qui le sont plus que d'autres ».

13 Pensons notamment à l'industrie du taxi à Montréal où un groupe

de propriétaires Haïtiens embauche des chauffeurs Haïtiens.

14 Pour reprendre précisément notre exemple de l'industrie du taxi, il ne viendrait à l'esprit de personne de qualifier de « ghetto d'emploi » une « flotte de taxi » (comme on dit dans le milieu) où les propriétaires et conducteurs sont des « Blancs ».

15 Cette thématisation de « l'égalité dans la différence » est problématique à maints égards, notamment parce que ces deux catégories « égalité » et « différence » sont souvent usitées comme des donnés. Les relations de pouvoir qui sont constitutives de l'idée de différence sont alors oblitérées – sans parler des rapports constitutifs de l'égalité, dont on aura compris qu'ils sont pour nous un objet d'analyse. Une telle thématisation de « l'égalité dans la différence » n'est pas récente. On en trouve des traces au 18e siècle lors des débats sur la place des femmes et leur rapport à l'égalité, que l'on est à constituer alors en principe juridique. Voir à ce sujet Capitan, Colette (1993), *La nature à l'ordre du jour. 1789-1793*, Éditions Kimé, Paris; Varikas, Eleni (1987), « Droit naturel, nature féminine et égalité des sexes », *L'Homme et la société*, nos 85-86, pp. 98-111, 2e semestre.

BIBLIOGRAPHIE

Capitan, Colette, 1996. « Nation, Nature et statut des personnes au cours de la Révolution française », *Mots. Les langages du politique*, no 49, pp. 18-28.

Capitan, Colette, 1993. *La Nature à l'ordre du jour.* 1789-1793, Éditions Kimé, Paris, 179 p.

Chicha-Pontbriand, Marie-Thérèse, 1989. *Discrimination systémique. Fondement et méthodologie des programmes d'accès à l'égalité en emploi,* Les Éditions Yvon Blais inc., Cowansville (Québec), 197 p.

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, 1998. *Les programmes d'accès à l'égalité au Québec. Bilan et perspectives. Maintenir les acquis. Élargir le champ d'action.* Résumé, Montréal, Gouvernement du Québec.

Commission des droits de la personne, 1988. *L'accès à l'égalité dans l'emploi. Guide d'élaboration d'un programme volontaire*, Gouvernement du Québec.

Delphy, Christine, 1995 . « Égalité, équivalence et équité : la position de l'État français au regard du droit international », *Nouvelles questions féministes*, vol. 16, no 1, pp. 5-58.

Dusseault, Ginette, 1983. *La discrimination sur le marché du travail : le cas des employés de*

bureau, Thèse de doctorat, présentée à l'Université McGill, Québec.

Garon, Muriel, 1986. « Pour une approche intégrée de la discrimination systémique : convergences et contributions des sciences sociales et du droit », *Revue de droit de l'Université de Sherbrooke,* no 17, pp. 191-242.

Guillaumin, Colette, 1972. *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel,* Paris, Mouton, 247 p.

Juge Abella, R.S., 1984. *Égalité en matière d'emploi.* Rapport d'une commission Royale, ministère des Approvisionnements et Services, Canada.

Juteau, Danielle, 1999. *L'ethnicité et ses frontières,* Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 226 p.

McAll, Christopher, 1990. « Discrimination et action positive : de l'irrationalité culturelle à la rationalité collective », Ida Simon-Barouh et Pierre-Jean Simon (dir.), *Les étrangers dans la ville. Le regard des sciences sociales,* L'Harmattan, pp. 266-276.

Orwell, George, 1981 [1945]. *La ferme des animaux : fable,* Paris, Éditions Champ libre, 151 p.

Pêcheux, Michel, 1979. « Un exemple d'ambiguïté idéologique : le rapport Mansholt », *Technologies, idéologies et pratiques,* Publications de l'Université de Provence, Aix, avril-juin, pp. 4-83.

Pietrantonio, Linda, 2000. « Une dissymétrie sociale : rapports sociaux majoritaire/minoritaires », *Bastidiana,* no. 29-30, janvier-juin, pp. 151-176.

Pietrantonio, Linda, 1999. *La construction sociale de la (dé)légitimation de l'action positive ou l'envers de l'égalité,* Thèse de doctorat présentée au département de sociologie de l'Université de Montréal, Québec, 288 p.

Sociologie et sociétés, 1992. vol. 24, no 2, Les Presses de l'Université de Montréal.

Varikas, Eleni, 1987. « Droit naturel, nature féminine et égalité des sexes », *L'Homme et la société,* no 85-86, pp. 98-111.

Document généré le 20 août 2020 11:35

Les Cahiers du Gres

Les Cahiers du Gres
Série Diversité urbaine
Groupe de Recherche Ethnicité et Société

Citoyennetés et appartenances en situation de migration

Sylvie Fortin

Volume 2, numéro 1, automne 2001

URI : https://id.erudit.org/iderudit/009424ar
DOI : https://doi.org/10.7202/009424ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Groupe de recherche ethnicité et société
CEETUM

ISSN

1499-0431 (imprimé)
1499-044X (numérique)

Découvrir la revue

Citer cette note

Fortin, S. (2001). Citoyennetés et appartenances en situation de migration. *Les Cahiers du Gres*, *2* (1), 73–84. https://doi.org/10.7202/009424ar

Tous droits réservés © Les Cahiers du Gres, 2001

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Sylvie FORTIN
Candidate au Ph.D
Département d'anthropologie
Université de Montréal

Citoyennetés et appartenances en situation de migration

Les questions relatives à la citoyenneté et aux appartenances sont d'actualité sur la scène québécoise. Penser immigration et société d'établissement implique certes, dans ce contexte, une réflexion sur ces questions de citoyenneté et de processus d'identification - mais aussi sur les thèmes de lien social, de processus d'inclusion et d'exclusion, de droits et de devoirs. Les données présentées ici font partie d'un corpus plus large recueilli dans le cadre de notre recherche doctorale sur les espaces de sociabilité en situation de migration. Cette recherche, sur les migrants français à Montréal, se veut une analyse critique de la notion polysémique d'« intégration » et l'étude de l'organisation sociale en contextes migratoire et d'établissement.

Pour examiner ces relations sociales, nous proposons une notion d'*espace de sociabilité* (notion à l'état de 'work in progress') comme autant de lieux qui témoignent de liens sociaux. Cette notion permet un 'marquage' de l'organisation sociale et spatiale des migrants et l'examen du *capital social*[1] mobilisé par les acteurs. Plus généralement, l'étude des liens de sociabilité permet de saisir les relations telles qu'elles s'expriment sur le terrain, entre individus, intra et inter-groupes (majoritaires-minoritaires, minoritaires-minoritaires et intra minoritaires), et la variabilité de ces relations selon les espaces sociaux et spatiaux.

Les espaces de sociabilité peuvent être privés (ou de proximité), semi-privés ou publics et recoupent plusieurs champs à la fois tels que l'économique, le résidentiel, le récréatif, la famille, les proches. Ces espaces, dans le sens social et spatial[2], peuvent également témoigner des aspects transnationaux de la migration et du rôle potentiel des filières migratoires. À partir d'ego, il s'agit d'examiner les différentes sphères de sa vie de travail, de famille, de loisirs, d'activités de culte etc., et de situer, à l'intérieur de ces sphères, les liens créés ou maintenus en situation de migration, tout en opérant une classification de ces liens du plus proche au plus distant. Cette classification établie par le chercheur est validée auprès du répondant. Ce sont les participants qui définissent ces sphères, tout au long des échanges. Il s'agit de liens 'volontaires', en lien direct avec ego. Les liens des autres membres de la famille sont aussi documentés, dans une moindre mesure toutefois.

En termes méthodologiques, il s'agit d'une démarche qualitative avec données quantitatives en toile de fond[3]. Différents temps d'enquête se chevauchent et s'étendent sur

plusieurs rencontres formelles et informelles avec une approche à la fois transversale (recensement des activités, description du profil socio-démographique, identification des liens de sociabilité actifs au moment de l'étude) et diachronique (rendu possible par le récit). Il s'agit d'entretiens en profondeur auprès d'une vingtaine d'individus – répondants clés - (plusieurs entretiens avec les mêmes sujets), d'observation participante et de données d'enquête par questionnaire[4]. Chaque répondant clé est en fait le point de départ d'une constellation de liens sur laquelle nous colligeons des données et chaque constellation est indépendante. L'échantillonnage est fait par 'boule de neige' et, à deux exceptions près, les répondants clés évoluent dans des univers tout à fait autonomes. La méthode de travail utilisée est inspirée de la théorie ancrée – où terrain et analyse (de données et aussi littérature) se déroulent simultanément[5].

Quant au choix de la population à l'étude, il a été motivé par :

1- l'importance numérique de l'immigration française actuelle en sol québécois[6]

2- ce 'groupe' est très peu étudié[7] en tant que groupe national mais aussi comme groupe occupant un espace sociologique peu exploré, i.e. l'étude d'un groupe comparable sur le plan socio-économique au groupe majoritaire de la population hôte

3- une variabilité intéressante au sein même de sa composition. Cette variabilité sociale (dans ce cas, les Français d'origine française [et dont les parents sont aussi français depuis plusieurs générations] et les Français d'origine algérienne et marocaine) permet de cerner les processus d'établissement d'une population qui, sur le plan sociologique, était soit en position majoritaire en France, soit en position minoritaire.

À travers les différents liens répertoriés se dessinent, entre autres, les rapports au pays d'origine, d'établissement et lieux tiers. Se dessinent également l'influence de ces rapports sur ego, sur sa projection dans l'avenir pour lui-même mais aussi pour ses enfants (le choix d'une école par exemple, un quartier d'habitation). Les stratégies d'appartenance, souvent multiples et mobilisées selon le contexte, côtoient des stratégies identitaires variées et association de 'patterns' de sociabilité selon le type de stratégie (i.e. francophiles, francophobes, et la rétention d'un accent du lieu d'origine par exemple).

Dans cette note de recherche, nous proposons quelques données de terrain relatives aux appartenances et aux sens accordés par les acteurs à la notion de citoyenneté. Nous abordons la parfois délicate question – à savoir qui est Québécois, la notion d'exclusion symbolique et les rapports majoritaires-minoritaires. Enfin, les termes citoyenneté et nationalité sont distingués, au profit d'une citoyenneté sociale, d'un national cosmopolite

ou encore d'une société post-nationale.

Résultats de recherche

Une vingtaine de répondants nés en France de parents d'origine française et/ou d'origine franco-algérienne ou marocaine se sont exprimés, au fil des entretiens, sur les questions d'appartenance et de citoyenneté. Ils vivent à Montréal depuis en moyenne quatorze années – certains depuis 6, 8 ou 10 ans, d'autres depuis 25 ou 30 ans. Tous travaillent, plus de la moitié sont propriétaires de leur logement et tous sont parents, à une exception près. Ils sont tous citoyens canadiens.

Peu de recherches portent sur les attitudes envers la nationalité et les sentiments d'appartenance et la variabilité de sens accordés aux notions de citoyenneté ou d'appartenance (Taboada-Leonetti, 2000). Sur le terrain, les gens ont tendance à exprimer ce qu'ils ressentent, - ce qu'ils vivent dans leur quotidien - et s'éloignent des catégories juridiques.

Interrogés sur la notion de citoyenneté, les Français d'origine française se sont exprimés sur leur citoyenneté canadienne alors que les répondants d'origine franco-algérienne ont spontanément entamé une discussion sur la citoyenneté française. L'accès à la citoyenneté en France étant un processus complexe – et très politisé, on comprendra le lien fait par les répondants pour qui cette citoyenneté est, ou a été, problématique. Une répondante franco-algérienne (R #05) dira même que l'obtention de la citoyenneté canadienne correspondait à *l'obtention d'un pays, le sien* – pour la première fois.

La citoyenneté comme catégorie administrative n'évoque que peu de commentaires. En fait, plusieurs diront que la citoyenneté *ne veut rien dire* – ou encore que c'est une question administrative. Par exemple un répondant (d'origine française) ici depuis 30 ans dira : *On est sur un territoire à un moment donné – cela permet d'avoir un passeport, c'est administratif*. *Cela permet d'avoir des facilités, et de participer à la vie politique par le biais du vote. C'est ce que j'appelle administratif. Pour moi cela n'a pas de valeur sentimentale – c'est du nationalisme. J'ai beaucoup voyagé, j'ai deux citoyennetés, ma femme aussi, mes filles en ont trois* (R #04). Un autre répondant (R #07) dira qu'il s'agit d'un document et que *la vraie citoyenneté se joue ailleurs* dans la société, dans son milieu de vie, dans l'implication auprès des gens dans le milieu de travail, de résidence, etc. Cela dit, même s'ils sont plusieurs à dire d'emblée que la citoyenneté *ne veut rien dire,* son acquisition symbolise un certain ancrage et aussi une ouverture, une liberté d'envisager l'avenir. On peut rester, partir, revenir – tout est ouvert. Être citoyen d'un lieu, c'est se sentir *chez soi* et avoir *le droit d'être soi-même* (R #14).

Plusieurs font une distinction

entre, d'une part, la citoyenneté comme contrat social, associée à un territoire et qui permet de participer, entre autres, à la vie politique[8] et avoir un passeport et, d'autre part, les questions d'identité. L'un et l'autre sont à prendre différemment, la citoyenneté n'impliquant pas le partage d'une identité commune. C'est d'ailleurs un trait marquant des propos tenus par les enquêtés. *Ce n'est pas une question d'appartenance ou de fidélité, ni une question d'ancêtres, d'enracinement. C'est une question de liberté* (R #14).

De façon générale, la citoyenneté canadienne évoque la tolérance, une certaine neutralité, une protection, une sécurité, une fierté aussi.

Pour certains, cette citoyenneté implique des droits et devoirs, un contrat social. Il y a le droit de vote mais aussi, plus largement, le droit de participer, le droit de se projeter dans l'avenir et pour une répondante (d'origine franco-marocaine), la possibilité de *faire peau neuve* (R #17). Quant aux devoirs, on évoque le respect d'un code commun (dans ce cas la constitution), le respect d'un environnement, le devoir de soutenir les programmes sociaux en vigueur.

En terre d'établissement, trois catégories d'appartenances émergent – canadienne, montréalaise, québécoise – et s'ajoutent aux autres appartenances dans ce cas,française, bretonne, algérienne, marocaine, voire libanaise. En effet, ils sont nombreux à se dire Canadien et non Québécois – tout en appréciant le Québec – et plus précisément Montréal comme ville de résidence. Certains accordent une grande importance à la 'bi-culturalité canadienne' imaginée et au principe du bilinguisme officiel – tout en ayant choisi le Québec pour y vivre en français. À noter que seulement deux répondants pourraient envisager vivre ailleurs au Canada (et certains l'ont déjà fait) – dont une Bretonne qui souhaiterait vivre à proximité de la mer. D'autres, dans une proportion moindre toutefois, ne s'identifient pas du tout au Canada.

De manière générale, Montréal agit comme première référence. En fait, Montréal représente un pont, une charnière entre un Canada pluraliste et un Québec monolithique. À titre d'exemple : *Je n'ai pas de rapport avec le Québec. Lorsque je sors de Montréal ou je vais dans une petite ville en région – je me sens comme un métèque. J'ai un type du sud, je parle un français international (comme on dit), je me sens comme quelque chose de bizarre. Autant à Montréal on passe dans le paysage parce que le paysage est multiple, autant là je me sens dissonant. J'ai peu de rapport avec le Québec, à l'exception de Montréal, tout en ayant le goût de le découvrir…* (R #14).

Quant aux autres appartenances, qu'elles soient française, berbère, bretonne ou libanaise, elles cohabitent et relèvent de trajectoires migratoires et de lieux de vie variés mais aussi de mixité sur le plan des

origines parfois diversifiées des parents, par exemple, ou encore celles du conjoint (plus de la moitié de ces répondants sont dans des unions mixtes). Fait intéressant – le déplacement des frontières évoqué par Frederik Barth (1969) se retrouve dans le discours même des enquêtés. C'est dans le rapport à l'Autre que se joue la loterie des identités. *C'est mon interlocuteur qui décide de me pousser dans un camp ou dans un autre. Au Québec je suis française, en France je suis canadienne. Je me sens comme une balle de ping-pong. Mais [au fond] je ne me sens pas amputée de quoi que ce soit (R #06).* Ou encore : *En France, face à un Français, je suis algérienne ; face à l'administration je suis française; aux USA, je suis canadienne* (R #05).

Personne ne se sent 'québécois' – ils ne pourront jamais être des *'pures laines'*, les racines sont autres. Comme le souligne un répondant (R #03), ici depuis 20 ans : *Je ne m'associe pas vraiment à la culture d'ici. Je n'ai pas grandi ici, je ne connais pas le hockey, les mouvements politiques, l'histoire - mais en même temps je suis fier d'être canadien*. La citoyenneté, dans ce cas, permet d'exprimer une appartenance au-delà des racines culturelles, familiales. Les répondants font une distinction entre l'appartenance à un groupe social – et l'appartenance à une 'culture'. *Le patrimoine culturel québécois ne sera jamais le mien. J'apprends à le connaître, je suis curieuse, je découvre mais il n'est pas le mien* (R #10).

Même après 20 ans de résidence, dira un autre répondant, *On me dira toujours « d'où tu viens ». Je viens de là-bas (France) mais ça fait 20 ans que je suis ici. On me demandera toujours d'où je viens, je ne serai jamais québécois. Je suis un hybride et je connais les codes d'ici. Même si tu me parachutes dans une famille de Chicoutimi, à part l'accent, je peux les faire rire, prendre une bière, faire la fête…* (R #03)

En fait, qui est québécois ? Une femme dans la quarantaine, ici depuis une dizaine d'années affirme que pour elle, qui vient de l'extérieur, les discours tendent à présenter les Québécois comme étant multiples – mais la définition qu'elle vit au quotidien c'est qu'être québécois – c'est être *'pure laine'. Si t'es pas pure laine, tu peux pas être québécois. Au-delà du fait qu'on habite le même territoire, il y a des éléments auxquels je ne peux pas m'identifier. Être québécois – c'est trop monolithique* (R #06). La répondante fait ici référence à la division tripartite souvent invoquée pour décrire la population du Québec selon qu'elle soit francophone, anglophone, allophone. *Qui sont les francophones ? Dans la presse, dans l'idée populaire, être francophone c'est partager l'identité québécoise,* dira-t-elle. La catégorie francophone renvoie toujours à celle de 'souche'.

Discussion

Ces propos ne sont pas sans rappeler les débats récents qui ont eu lieu dans le cadre des États Généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec. La langue est-elle un marqueur d'appartenance ? Le fait que les langues soient acquises par un processus de socialisation, et ce à des âges divers, n'empêche pas ces catégories (francophone, anglophone, allophone) d'être souvent essentialisées dans le contexte québécois. La langue est prise comme une évidence, un témoin de qualités plus globales telles que l'appartenance à une supposée communauté, des solidarités, des allégeances (Meintel et Fortin, 2001). La proximité linguistique, être francophone, n'est pas un gage d'inclusion. Après six années de vie ici, une répondante affirme - *je me sens plus étrangère ici que je ne l'étais en Suède - et pourtant la langue suédoise n'est pas facile* (R #15). À noter qu'en Suède cette répondante travaillait et évoluait dans un espace social à dominante française alors qu'à Montréal ce n'est pas le cas.

Et qu'en est-il des différents accents ? Quoi que de phénotypes similaires aux non-immigrants et de langue maternelle française, les Français rencontrés n'hésitent pas à se dire une 'minorité audible'. Il n'est pas rare d'entendre le qualificatif 'francophone d'ici' pour faire la distinction entre ces derniers et les immigrants dont la première langue est le français. En fait, il s'agit de savoir qui est 'vraiment' québécois.

Au-delà du cas des Français à Montréal, ces propos nous ramènent à la notion d'exclusion symbolique d'Isabelle Taboada-Leonetti (1994). On peut être bien intégré selon les critères habituels (travail, revenus, etc.), faire sa vie au Québec – et dans ce cas précis à Montréal, et même joindre son destin personnel au destin national, sans pour autant se sentir inclus dans la désignation 'Québécois'. Dans ce sens, citoyenneté n'est pas synonyme d'inclusion. Certes, l'accès à la citoyenneté au Canada est une démarche plus simple, plus accessible qu'en France, par exemple – mais au delà de cette plus grande accessibilité au droit de vote, une certaine exclusion, dans ce cas non pas sociale ou économique mais culturelle, demeure un frein à une pleine participation, au 'nous' inclusif. Dans les rapports majoritaires-minoritaires, même lorsque le groupe minoritaire en question bénéficie d'un prestige et d'une place 'accessible' au sommet de la hiérarchie sociale – il reste que le sentiment d'appartenance 'nationale' est mitigé.

On a longtemps présumé d'une unité territoire, peuple, culture. Or, la production de la différence culturelle est enracinée dans des espaces continus, traversés par des relations politiques et économiques inégales (Gupta et Ferguson, 1992). Puis, toute culture est traversée par des phénomènes de classes, de genre.

Ainsi, même lorsque les enquêtés font référence à cette culture québécoise, elle est variable selon le point de référence. Il en est de même avec la culture française. D'ailleurs, interrogé sur ses appartenances, un répondant – ingénieur de profession dira : *La culture que j'ai reçue comme enfant est manifestement différente de la moyenne de la culture québécoise en général. En plus il est possible qu'elle soit différente de la culture française parce que il n'y a pas une culture française mais 36 mille variations* (R #04).

Toute culture nationale doit être considérée comme un construit, dont les acteurs principaux sont les élites instruites (Taboada-Leonetti, 2000). Dans les sociétés plurielles, pluralistes, le système étatique est toujours dominé par l'un des groupes - qui s'érige en référent de la nation. On oppose le 'vrai' citoyen au minoritaire. Comme le rappelle Colette Guillaumin (1992, *in* Juteau, 2000 : 6), *la différence est indissociable de la domination et de la hiérarchisation sociale ; elle se construit dans le rapport entre majoritaires et minoritaires et non à partir de traits, naturels ou culturels, communs*. Ainsi, malgré une volonté politique de construire un Québec inclusif, il semble que cette référence au 'vrai' québécois soit toujours présente, même dans un Montréal cosmopolite où 20% de sa population est d'origine immigrante (Renaud et *al.*, 2000). Cela dit, les nouvelles générations d'origine immigrante sont largement scolarisées en français depuis la loi 101. Des études en cours menées par Meintel et Lamarre (Groupe de recherche ethnicité et société), auprès de jeunes collégiens montréalais, témoigneront peut-être d'une évolution de ces perceptions vers un Québec inclusif et pluriel.

En résumé, nos enquêtés se retrouvent dans une citoyenneté politique, une citoyenneté sociale (Gallissot, 2000) fondée sur l'espace social, une citoyenneté pratique (Daum, 1997) mais peu s'identifient à une citoyenneté culturelle. La diversité culturelle renouvelée par les migrations et le cosmopolitisme des références culturelles rendent caduque la promotion d'une identité nationale commune au profit d'une citoyenneté sociale. Il ne peut être question, ici, d'un État-nation, d'une nation ou d'un national qui fait référence à un peuple sur les bases d'une appartenance à un territoire enracinée dans une culture et un passé communs (Lapeyronnie et *al.*, 1990 *in* Castles, 1998).

Nos données témoignent d'une appartenance à l'État québécois et canadien dans son rôle juridique et législatif – garant de droits sociaux et une appartenance à l'État dans sa forme politique – régissant droits et devoirs[9]. Mais les gens rencontrés ne peuvent s'identifier à la nation québécoise dans sa représentation historico-culturelle. Ils sont davantage portés vers une société civile plurielle, orientée sur le présent et vers l'avenir, une société que nous cherchons maintenant à inventer, construite sur ce que Alain Médam

(1992) appelle *le national cosmopolite*[10], Yasmina Soysal (*in* Juteau, 2000), *la société post -nationale*[11] ou Danielle Juteau (2000), *la citoyenneté pluraliste et différenciée*[12]. Les appartenances sont variables et se rapportent à plus d'une collectivité – qu'elles soient immigrantes ou non.

Conclusion

En contexte migratoire, les appartenances sont multiples : appartenances sociales au lieu d'établissement ; appartenances culturelles et sociales au lieu d'origine ; appartenances aussi à des lieux tiers selon la trajectoire migratoire, selon les origines du conjoint, selon les origines des parents. Ces appartenances ne semblent en rien conflictuelles et sont au contraire qualifiées de richesse. Penser la citoyenneté dans un Québec contemporain doit tenir compte de ces référents multiples pour une part toujours croissante de sa population. Ici, citoyenneté et nationalité sont souvent employées comme synonymes – la nationalité ayant longtemps été un préalable à la citoyenneté (Juteau, 2000). Maintenant encore, l'on confond l'un et l'autre – et parler de citoyenneté revient souvent à parler de nationalité. Or, justement pour le migrant, cette citoyenneté sociale, pratique, ne trouve pas de résonance dans cette 'nationalité' où l'appartenance est associée à un projet identitaire dans lequel il ne se reconnaît pas ou peu.

En dernier lieu, ce qui a été présenté ici porte sur la mise en commun de témoignages qui individuellement présentent à certains égards des ressemblances – mais aussi des différences dont nous n'avons que peu tenu compte. Étudier les espaces de sociabilité nous permet justement d'explorer comment ces divergences et similarités s'expriment dans le social et comment ces espaces traduisent ou témoignent des différentes appartenances mises de l'avant par les répondants. Les parcours d'établissement sont variables, les trajectoires individuelles aussi – l'âge à la migration et l'étape plus générale du cycle de vie, les obstacles rencontrés, *la réceptivité sociale* (Piché, 2000) du milieu d'accueil sont tous des éléments qui teintent les sentiments d'appartenance – et les espaces de sociabilité créés et/ou maintenus en situation de migration.

Notes

1 La notion de capital social évoque celle de capital culturel de Bourdieu (1986) et celle de ressources sociales de Wellman (1981). Il s'agit de la capacité des acteurs de s'assurer des bénéfices par la participation à des réseaux sociaux ou autres structures sociales. Raymond Breton (1994) évoque les compétences individuelles et collectives en tant que stratégies engagées dans un processus de reconstruction d'un univers social (toujours en contexte migratoire). Cette capacité d'éla-

borer des stratégies dépend des ressources dont disposent les individus.

2 Ces espaces permettent de situer les liens sociaux sur un continuum spatial en explorant les liens à la fois dans un espace local (dynamique présente dans la société d'établissement) et transnational (société d'origine mais aussi lieux tiers, hors de ces espaces conçus trop souvent dans une polarité sociétés hôte et d'origine). Voir aussi les travaux d'Andrée Fortin (1993).

3 Les données quantitatives proviennent d'une étude longitudinale sous la direction de Jean Renaud (2000).

4 Amorcé à l'automne 1999, le travail de terrain s'est étendu sur un peu plus d'une année – en ce qui a trait à l'enquête questionnaire et les entretiens de fond. L'observation participante et les entretiens informels sont toujours en cours.

5 Voir Strauss et Corbin (1998).

6 S'il est vrai que depuis 1975, au Québec, la composition des flux migratoires s'était modifiée, passant d'une migration à prédominance européenne à une immigration majoritairement tiers-mondiste, les politiques mises en oeuvre au début des années 1990 accordent une place prioritaire au fait français. Lorsqu'on observe la répartition des immigrants admis au Québec, pour la période 1982-86, les immigrants dont le pays de naissance était la France étaient au troisième rang (avec un effectif de 4 697), pour la période 1987-91, cette même catégorie était encore au troisième rang (effectif de 7 975) et pour la période 1992-1996, au premier rang (avec un effectif de 12 807). Source : Direction de la planification stratégique, Québec (Province) - Ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration, Gouvernement du Québec, 1997.

7 Mentionnons les travaux de Béatrice Verquin, centrés toutefois sur les migrations temporaires (à la différence de migration d'établissement) *Du 'modèle migratoire colonial' à la circulation mondiale des élites professionnelles. Le cas des Français à l'étranger.* Thèse de doctorat, Département de géographie, Université de Poitiers, 2000.

8 La dimension politique n'est qu'un des aspects de la citoyenneté. La participation sportive dans une équipe nationale, par exemple, ou encore l'inclusion dans le milieu des arts, de la musique en sont d'autres dimensions.

9 Il s'agit d'un modèle d'appartenances développé par Taboada-Leonetti (2000).

10 […] *il s'agit de continuer de passer, transgressant les frontières de la société multiethnique, ses lignes de démarcation. Et pour*

lors qu'on y réussisse, ce qui est important ce n'est plus de savoir, en cette juxtaposition de couleurs et de cultures, ce qui est « comme ceci » ou « comme cela ». Et où cela est. C'est d'apprendre à savoir plutôt à partir de quoi, d'où – à partir de quel flou ; de quelle zone d'incertitude – ceci ou cela peut avoir la certitude d'être comme il est là où il est. (Médam, 1992 : 58)

11 Dans le modèle postnational en émergence, les droits individuels, jadis définis par la nationalité seraient codifiés de manière plus universelle, en fonction des droits de la personne. L'individu transcende le citoyen, les droits de la personne, - souvent pris en charge par des organismes internationaux -, remplacent les droits individuels, les droits humains universels se subs-tituent aux droits nationaux. […] Le citoyen n'est plus un national, il possède de multiples appartenances et n'est plus obligatoirement attaché à la collectivité nationale. (Soysal, 1994 : 136-142 *in* Juteau, 2000 : 10)

12 *Dans cette citoyenneté, on admet la diversité des comportements et des valeurs, la pluralité des familles politiques et la présence de sous-groupes différenciés fondés sur des rapports sociaux distincts. On y reconnaît la double exigence que comporte l'égalité : construire une citoyenneté non connotée par la différence et déconstruire les différences en politique pour abolir les asymétries de pouvoir. On accepte que les attachements soient variables, forts, faibles ou inexistants et qu'ils se rapportent à plus d'une collectivté.* (Juteau, 2000 : 22)

BIBLIOGRAPHIE

Barth, Frederik, 1969. "Introduction", F. Barth (ed), *Ethnic Groups and Bounderies: The Social Oranization for Cultural Difference.* London, George Allen & Unwin, pp. 9-38.

Bourdieu, Pierre, 1986. « The Forms of Capital », J.G. Richardson (ed), Handbook of *Theory and Research for the Sociology of Education,* New York, Greewood Press, 1986, pp. 241-258.

Breton, Raymond, 1994. « L'appartenance progressive à une société : perspectives sur l'intégration socio-culturelle des immigrants », *Actes du Séminaire sur les indicateurs d'intégration des immigrants,* Québec, Gouvernement du Québec, 1994, pp.239-257.

Castles, Stephen, 1998. Globalization and the Ambiguities of National Citizenship, *in* Rainer Baudöck, John Rundell (eds), *Blurred Boundaries : Migration, Ethnicity, Citizenship,* European Centre Vienna, Aldershot,

Ashgate, pp.223-244.

Daum, Christophe, 1997. La coopération, alibi de l'exclusion des immigrés ? L'exemple malien, *in* Didier Fassin, Alain Morice et Catherine Quiminal (dir), *Les lois de l'inhospitalité. Les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers,* Paris, La Découverte, pp. 197-216.

Fortin, Andrée, 1993. « Nouveaux réseaux : les espaces de sociabilité », *Revue internationale d'action communautaire,* vol. 29, no. 69, pp. 131-140.

Gallissot, René, 2000. Citoyenneté, *Pluriel recherches. Vocabulaire historique et critique des relations inter-ethniques,* Paris, L'Harmattan, cahier no 6-7, pp. 17-50.

Gupta, Akhil et James Ferguson, 1992. Beyond « Culture » : Space, Identity and the Politics of Difference, *Cultural Anthropolgy,* no. 4, pp. 6-23.

Juteau, Danielle, 2000. *Les ambiguïtés de la citoyenneté au Québec,* Les grandes conférences Desjardins 7, Programme d'études sur le Québec, Montréal, Université McGill, 25 pages.

Médam, Alain, 1992. Ethnicité et cité. Entre le « co » et le « dis », le « trans » ? *in* Jean-Michel Lacroix et Fulvio Caccia (dir) *Métamorphoses d'une utopie,* Paris, Presses de la Sorbonne nouvelle, Éditions triptyque, pp. 49-61.

Meintel, Deirdre et Sylvie Fortin, 2001. Identités et langues. Communication présentée aux États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec. Université de Montréal, 26 janvier 2001.

Piché, Victor, 2001. Pour un indicateur de réceptivité sociale. Communication présentée aux États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec. Université de Montréal, 25 janvier 2001.

Renaud, Jean, Lucie Gingras, Sébastien Vachon, Christine Blaser, Jean-François Godin et Benoît Gagné, 2000. *Ils sont maintenant d'ici! Les dix premières années au Québec des immigrants admis en 1989,* Direction de la planification stratégique du ministère des Relations avec les citoyens et l'Immigration, Collection Études, recherches et statistiques, Gouvernement du Québec, Montréal, Publications du Québec, 197 pages.

Strauss, Anslem et Juliet Corbin, 1998. *Basics of Qualitative Research. Techniques and Procedures for Developing Grounded Theory.* London, Sage Publications, 312 p.

Taboada-Leonetti, Isabelle, 2000. Citoyenneté, nationalité et

stratégies d'appartenance, *in* Jacqueline Costa-Lascoux, Marie-Antoinette Hily et Geneviève Vermès (dir), *Pluralité des cultures et dynamiques identitaires. Hommage à Carmel Camilleri,* Paris, L'Harmattan, pp.95-120.

Taboada-Leonetti, Isabelle, 1994. Stratégies identitaires et minorités dans les sociétés plurielthniques, *Revue internationale d'action communautaire,* 21/61, printemps, pp. 95-107.

Wellman, Barry, 1981. « Applying Network Analysis to the Study of Support », B.H. Gottlieb (ed), *Social Networks and Social Support, London,* Beverly Hills, Sage, pp.171-200.

Document généré le 20 août 2020 11:35

Les Cahiers du Gres

Les nouvelles du Gres

Volume 2, numéro 1, automne 2001

URI : https://id.erudit.org/iderudit/009425ar
DOI : https://doi.org/10.7202/009425ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Groupe de recherche ethnicité et société
CEETUM

ISSN

1499-0431 (imprimé)
1499-044X (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce document

(2001). Les nouvelles du Gres. *Les Cahiers du Gres*, *2* (1), 85–86. https://doi.org/10.7202/009425ar

Tous droits réservés © Les Cahiers du Gres, 2001

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

LES NOUVELLES DU GRES

Le Groupe de Recherche Ethnicité et Société est heureux d'accueillir Linda Pietrantonio, une boursière post-doctorale (Conseil de Recherches en Sciences Humaines du Canada) pour l'année 2001. Les travaux de Madame Pietrantonio sur la notion d'égalité dans une perspective sociologique, et le développement de ceux-ci à partir d'une méthode d'analyse du discours social sont un apport important pour le GRES. En effet, s'étant récemment jointe au Groupe (janvier 2001), cette chercheure a déjà intégré et enrichi notre programme de recherche avec de nouveaux travaux qui s'insèrent de plain pied dans nos recherches actuelles qui traitent, de manière générale, de la dynamique interethnique de la société québécoise, telle qu'elle se présente dans la région montréalaise depuis les changements sociaux et politiques mis en oeuvre avec la Loi 101 (1977), visant la francisation de la vie publique.

Les chercheurs impliqués dans ce programme, comme membres de l'équipe ou comme collaborateurs sont Deirdre Meintel, Victor Piché, Danielle Juteau, Jean Renaud, Patricia Lamarre et Sylvie Fortin (professionnelle de recherche) de l'Université de Montréal ; Gladys Simons, de l'École nationale d'administration publique (Université du Québec); Marie Nathalie LeBlanc, de l'Université Concordia; Marguerite Cognet, du Centre de recherche et de formation du CLSC Côte-des-Neiges et Monica Heller, de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario (Université de Toronto). Catherine Quiminal, de l'Unité de recherche Migration et société (URMIS), Université Paris 7 et Paris 8, collabore également aux travaux reliés à ce programme et participait, le printemps dernier, aux ateliers du GRES.

Les projets sont nombreux, les organismes subventionnaires étant aussi diversifiés[1]. Plusieurs assistants de recherche sont également mobilisés par ces projets, tels que Laurent Raigneau, Francine Lemire, Sébastien Arcand, Sirma Bilge, Sophie Ambrosi, Julie Paquette, Emmanuel Kahn, Hayley Wilson, Marco Guerrera et Josiane LeGall (coordonnatrice de projet), tous de l'Université de Montréal.

Le GRES est également très heureux d'accueillir, à la rentrée 2001, trois nouveaux stagiaires doctoraux, soient Alkistis Fleischer, Université de Georgetown (Washington, DC); Sabine Meyer, Université de Francfort-sur-le-Main (Allemagne) et Paul Eid, Université de Toronto.

Mentionnons enfin trois nouvelles parutions des membres du GRES:

Jean Renaud, Lucie Gingras, Sébastien Vachon, Christine Blaser, Jean-François Godin et Benoît Gagné. *« Ils sont maintenant d'ici ! Les dix premières années au Québec des immigrants admis en 1989 »*, Sainte Foy, Les publications du Québec, Collection Études, recherches et statistiques, 2001, 197 pages.

Bruno Ramirez, « *Crossing the 49th Parallel. Migration from Canada to the United States, 1900-1930* » Cornell University Press, 2001.

Sylvie Fortin, « *Destins et Défis. La migration libanaise à Montréal* », Montréal, Les éditions Saint-Martin, 2000, 127 pages.

Notes

1 Ces organismes subventionnaires étant :

Fonds pour la Formation de Chercheurs et l'Aide à la Recherche (FCAR), Conseil de Recherches en Sciences Humaines du Canada (CRSH), Conseil Québécois de la Recherche Sociale (CQRS) et Patrimoine canadien, Multi-culturalisme Canada.

Les nouveaux projets subventionnés sont (printemps 2001) :

« Social Cohesion in a Linguistical Divided Society : Intergroup Relations among Montreal College Students », P. Lamarre, D. Meintel et M. Heller, Patrimoine Canada

« Prise de parole II: la francophonie canadienne et la nouvelle économie mondialisée ». D. Heller, A.T. Boudreau, D. Meintel, L.M. Dubois, N. Labrie et P. Lamarre, CRSH

« Transmission culturelle et identitaire chez les jeunes couples mixtes », D. Meintel, CRSH